

Une métropole citoyenne

Rapport d'activités et
de développement durable

2024



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL108_2025-DE

édito



**Nathalie Appéré,
maire de Rennes,
présidente de Rennes Métropole**

En 2024, nous avons poursuivi le chemin que nous nous sommes tracé, celui d'une collectivité qui pense l'avenir, en même temps qu'elle répond aux besoins de tous les jours. Une collectivité qui protège, en même temps qu'elle émancipe.

À l'instabilité et au tumulte du monde, nous répondons par une ambition constante : pour suivre notre bifurcation écologique tout en renforçant la cohésion sociale. Car chaque action que nous menons, chaque transformation que nous opérons, projette Rennes et toute la métropole dans la modernité du 21^e siècle, celle de la sobriété et du progrès tout à la fois.

Face aux vents contraires, aux reculs politiques et financiers en matière d'ambition écologique, dans un contexte international des plus instables, nous avons maintenu nos efforts. Avec la conviction qu'en agissant dès maintenant, nous garantirons d'avoir, demain, notre destin en main.

Les bouleversements climatiques nous imposent de vivre autrement, mais vivre autrement ne veut pas dire vivre moins bien. Et nous avons de nombreux leviers d'action pour mener à bien ces transformations.

L'année 2024 aura été marquée par la préparation du Plan climat-air-énergie territorial 2025-2030, véritable contrat partagé qui détermine la stratégie et les trajectoires à suivre pour que tous les acteurs qui font notre territoire se tirent mutuellement vers le haut. La mobilisation et la concertation auront été des plus larges, pour tracer un cap clair : nous protéger et nous préparer à l'avenir, sans rien négliger du quotidien.

La métropole du quotidien est celle qui améliore en permanence notre cadre de vie et qui fait de nos 43 communes la première métropole où il fait bon vivre, travailler, étudier. Concrètement ce sont des aménagements structurants, du développement territorial aussi bien que de nouvelles solidarités, qui sont rappelés dans ce rapport d'activités et de développement durable.

En 2024, nous avons encore agrandi le Réseau express vélo et conduit les concertations des premières lignes de trams. Nous avons inauguré la Cyberplace à ViaSilva, finalisé le projet du Bâtiment 78 à La Janais, confirmé notre engagement dans l'innovation vertueuse. Nous avons élaboré un Contrat local de santé, élargi le Bail réel solidaire, placé la convention des élus municipaux sous le signe de la solidarité. Nous avons, encore un peu plus, bâti ensemble une métropole qui n'exclut personne et protège chacun.

Je n'oublie pas que nous sommes parvenus à surmonter deux crises majeures en 2024 : la mise à l'arrêt de la ligne b du métro, et la défaillance d'un prestataire important du chantier de l'unité de valorisation énergétique de Villejean. C'est dans l'adversité que notre organisation a su démontrer toute sa résilience.

Notre force, nous la devons à une méthode, celle du faire ensemble. Nous la devons à des femmes et à des hommes, investis au service de l'intérêt général, élus et agents des services. Ce sont eux qui rendent possible la métropole du quotidien : j'en profite pour les en remercier chaleureusement.

**« Poursuivre
notre bifurcation
écologique tout
en renforçant la
cohésion sociale. »**

Sommaire

Introduction ▪ Une année de coopération, de participation et d'accompagnement au changement p.05

- La vie de la Métropole p. 05
- Les coopérations et l'international p. 08
- La participation citoyenne p. 11
- L'accompagnement aux changements de comportements p. 12
- Entretien avec Marc Rouzeau, chercheur en sciences politiques** p. 13

Partie 1 ▪ La préservation des ressources p.15

- Plan climat : l'implication des acteurs du territoire p. 16
- Agriculture et alimentation : faciliter l'accès aux produits locaux p. 26

Partie 2 ▪ Les solidarités métropolitaines p.31

- Logement : le BRS étendu à 43 communes p. 32
- La Métropole actualise son projet culturel p. 40
- Le soutien à la transition écologique des communes p. 46

Partie 3 ▪ Au cœur des transitions p.47

- Un Programme local pour les activités économiques p. 51
- L'inauguration de la Cyberplace p. 54
- Une stratégie de la donnée et de ses usages p. 57

Les annexes p.62

- Le compte financier unique pour 2024 p. 62
- Le parcours d'une décision métropolitaine p. 66

Les solidarités au programme de la convention des élus



© J. Mignot

Le 16 novembre, la convention annuelle des élus municipaux a rassemblé à l'Hôtel de Rennes Métropole quelque 180 participants. Les deux tiers des élus présents ne siégeaient pas au conseil métropolitain. Le thème choisi pour cette édition : les solidarités.

La première partie de la matinée a permis de mieux comprendre l'évolution du profil, des besoins mais aussi de la vulnérabilité des habitants de la Métropole, grâce aux éclairages de l'Audiar et de l'Apras. Alexandre Moine, géographe à l'université de Franche-Comté, a montré l'importance de prendre à la fois en compte des données statistiques

et le vécu de chaque usager qui bénéficie de politiques sociales locales. Pour cela, le chercheur s'est appuyé sur des diagnostics qu'il a réalisés sur différents territoires français. Il a aussi insisté sur l'intérêt, pour les bénéficiaires, de profiter de l'expertise de « pairs », des personnes qui ont déjà suivi un parcours similaire aux leurs.

En seconde partie de matinée, les élus ont échangé sur la façon dont les communes accompagnent des projets des habitants ou des associations favorisant l'entraide et les liens sociaux. Ces ateliers portaient sur le « bien vieillir », l'accompagnement numérique, l'accès à

une alimentation saine et locale, l'accès aux droits et à l'égalité, ainsi que les réseaux d'entraide et le soutien à des innovations d'habitants. Chaque atelier s'appuyait sur des initiatives réalisées dans les communes.

En 2024

180 participants
à la convention annuelle des élus municipaux

Les ateliers métropolitains

Les rendez-vous des ateliers métropolitains ont été nombreux tout au long de l'année et dans des formats variés : conférences, temps d'échanges ou ateliers participatifs.

En 2024

10 conférences
proposées aux élus municipaux

Les ateliers métropolitains sont des rendez-vous proposés tout au long de l'année à l'ensemble des élus municipaux des 43 communes. Ce sont des conférences, des temps d'échanges ou des séminaires en vue de l'élaboration de politiques. Au total en 2024, dix conférences, cinq webinaires et une participation à la fresque de la biodiversité ont été proposés aux élus.

Aménagement, Plan climat, données et intelligence artificielle, données sociales du territoire, transition écologique, rapport au temps... autant de sujets qui ont été abordés au cours de l'année lors des huit conférences organisées par Rennes Métropole. L'Audiar a proposé deux conférences, avec des temps d'échanges autour de l'évolution des modes de vie aujourd'hui et demain et

leurs potentielles conséquences sur les politiques publiques locales. L'agence d'urbanisme a aussi permis de découvrir ses travaux, sous le format original de cinq webinaires qui ont présenté trois études récentes en une heure.

Fresque de la biodiversité

Les élus et les agents des communes ont également pu participer à l'une des sept sessions de la fresque de la biodiversité, organisées entre les mois de mars et mai. À l'instar de la fresque du climat, cet atelier d'apprentissage collaboratif s'appuie sur les travaux d'un panel scientifique dont l'objectif est de fournir des évaluations crédibles, indépendantes et actualisées des connaissances disponibles sur la biodiversité.

Un pacte financier et fiscal métropolitain

Pour répondre aux enjeux de la transition écologique et sociale, Rennes Métropole porte des documents stratégiques comme le Programme local de l'habitat, le Plan climat-air-énergie territorial ou le Plan de déplacements urbains. Leur mise en œuvre nécessite une articulation avec l'action des communes. C'est dans ce contexte qu'un pacte financier et fiscal métropolitain a été adopté par le conseil de Rennes Métropole en décembre.

La démarche d'élaboration de ce pacte a démarré en 2019. Un groupe projet composé d'élus a travaillé en 2022 à la refonte du dispositif de Dotation de solidarité communautaire (DSC) et a poursuivi son travail pour formaliser le pacte financier et fiscal.

Parmi ses principales ambitions : garantir aux communes la neutralité budgétaire des transferts de compétences, à travers les

attributions de compensation qui leur sont versées. Le pacte réaffirme l'importance de la DSC pour réduire les inégalités de ressources entre les communes. Par habitant, la DSC versée par Rennes Métropole aux communes est aujourd'hui la plus élevée des métropoles françaises (74,43 €).

Le pacte réaffirme également le soutien de Rennes Métropole aux projets des communes, grâce au fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE).

Pour garantir un niveau d'expertise équivalent entre les communes, la Métropole propose dans le pacte des dispositifs de mutualisation, de partage de pratiques et d'ingénierie. Parmi les domaines concernés aujourd'hui : la commande publique, l'urbanisme, l'environnement, le numérique, la culture et les solidarités.

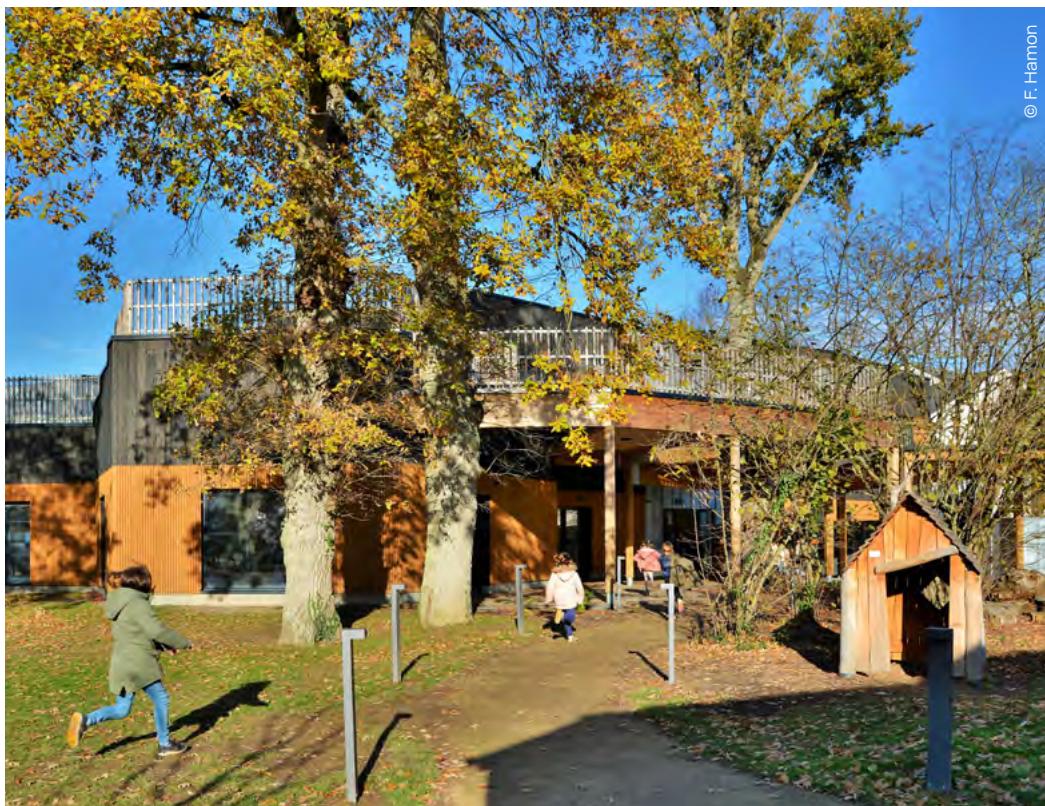
Les comités de secteur en 2024

Chacun des huit comités de secteur s'est réuni au moins à trois reprises durant l'année 2024. Instances d'échanges et de coopération entre communes voisines et avec la Métropole, les comités ont échangé autour de cinq sujets proposés par Rennes Métropole : en février, la feuille de route de l'économie circulaire et l'appel à projets participatif de la Fabrique citoyenne du climat; en juin, la méthode de déploiements des ombrières photovoltaïques sur les parkings métropolitains et le schéma de cohérence d'aménagement lumière concernant l'éclairage public; en novembre-décembre, les relations aux usagers sur les compétences métropolitaines.

En 2024

3 rencontres

proposées par la Métropole, pour chacun des comités de secteur



Le soutien aux projets des communes, via le FMTE, est réaffirmé. Ici L'arbre aux papillons au Rheu, équipement mutualisé d'espaces périscolaires et d'accueil de loisirs, cofinancé par le fonds de concours.

Renouvellement urbain : la Métropole accompagne les communes



Construction bas carbone
à La Chapelle-Thouarault.

Une culture urbaine partagée

Tous les ans, Rennes Métropole organise des rencontres pour sensibiliser à la qualité urbaine, architecturale, aux enjeux de la ville de demain et favoriser le partage d'expériences. Ce cycle de « culture urbaine partagée » s'adresse aux élus, aux services des communes et aux professionnels de l'urbanisme. Le programme comprend des balades urbaines pour visiter des opérations ou illustrer la mise en œuvre d'une thématique spécifique, des visites de chantier pour comprendre la construction durable et des tables rondes pour discuter des outils d'aménagement.

En 2024, 11 rendez-vous ont été proposés, dont sept visites de terrain à Langon, Chavagne, Nantes, dans le centre ancien de Rennes, à La Courrouze, Mordelles et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Dans le cadre du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et la perspective du zéro artificialisation nette des sols – qui vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols d'ici à 2050 –, les élus métropolitains ont souhaité accompagner les communes dans leurs projets de renouvellement urbain en mettant à leur disposition une équipe de deux architectes et un paysagiste conseil.

Cet accord-cadre de trois ans et demi permet aux communes de la Métropole (hormis la Ville de Rennes) de bénéficier de conseils architecturaux, urbains et paysagers lors de permanences organisées dans les communes, tous les jeudis pour les architectes

et une fois par mois pour le paysagiste. Pour Jeanne Renan-Marty, chargée de mission Patrimoine urbain et de la coordination du conseil architectural métropolitain, « cela permet aux élus et aux services municipaux de bénéficier de conseils très en amont des autorisations d'urbanisme, afin de bâtir des projets cohérents à toutes les échelles ». L'équipe pose un regard transversal et pointu sur ces projets, dans leurs composantes architecturale, urbaine et paysagère, en les inscrivant dans leur contexte de site, ou encore en matière de qualité des logements. Les communes peuvent aussi solliciter directement l'équipe pour des missions d'études urbaines, via la centrale d'achat Régate de Rennes Métropole.



Paris 2024 : la flamme olympique dans la métropole

Le 1^{er} juin, le relais de la flamme des Jeux olympiques de Paris 2024 est passé dans la métropole à Cesson-Sévigné et à Rennes.

Entourés d'un public nombreux et enthousiaste, près de 40 porteurs de la flamme se sont relayés sur un parcours d'une dizaine de kilomètres, entre le stade d'eaux vives de Cesson-Sévigné et l'esplanade Charles-de-Gaulle en passant par le stade départemental d'athlétisme Robert-Poirier.

Coopération renforcée avec les EPCI voisins

Rennes Métropole et quinze intercommunalités du bassin de vie de Rennes - dont les agglomérations de Dinan, Fougères, Redon, Saint-Malo et Vitré - se rassemblent autour du Contrat de coopération.

Ce dernier vise à renforcer les coopérations entre ces EPCI en s'appuyant sur un constat : le quotidien des habitants et des acteurs de ce vaste territoire ne s'arrête pas aux frontières de chaque EPCI. Il associe aussi l'État, la Région et le Département.

Les représentants de ces structures se sont retrouvés en juin pour un point d'étape sur les actions réalisées ou en cours du plan d'action 2022-2024, autour des thématiques des mobilités, des transitions, de l'aménagement et du développement économique et du tourisme. Parmi elles, une enquête sur l'évolution des pratiques de mobilité des habitants, menée en 2023 auprès de 5 000 ménages sur le territoire de 13 intercommunalités, le lancement d'une étude sur l'identification, la localisation et le dimensionnement d'aires de covoiturage structurantes du bassin de vie. Un document-cadre sur la filière logis-

tique et les besoins de foncier à horizon 2040 a également été présenté dans le cadre d'une démarche copilotée avec Vitré Agglo.

La filière bois-énergie sur le territoire

En 2024, une étude a été menée sur le potentiel de développement d'une filière durable du biogaz sur le territoire, tandis qu'une étude sur la structuration de la filière du chanvre, pilotée par Roche-aux-Fées Communauté, a démarré en

fin d'année. En décembre, un séminaire autour de la filière bois-énergie sur le territoire a rassemblé à Iffendic une centaine de participants, dont des élus et des techniciens des EPCI, des acteurs de la filière bois-énergie ainsi que des agriculteurs. Il a permis de cerner les besoins et les réponses qui peuvent être apportées pour structurer la filière. D'autres actions ont également été initiées comme un schéma touristique fluvial ou encore une plateforme dédiée au tourisme durable.



© F. Hamon

Séminaire du comité de pilotage du Contrat de coopération en juin 2024, à Betton.



Une charte a été signée en juin 2024 au Mabilay, à Rennes.

Une charte pour les espaces de coworking

« Bureaux à rallonge » est un réseau d'espaces de coworking qui s'est constitué à l'échelle du Contrat de coopération. Le 25 juin, une quinzaine d'acteurs ont signé une charte qui définit les valeurs et objectifs de ce réseau, écrite par ses membres. Favoriser des espaces de coworking confortables et conviviaux sur le territoire du bassin de vie de Rennes vise à limiter les déplacements domicile-travail, les bouchons en heure de pointe et la pollution de l'air.



Parmi des secteurs à forts enjeux pour les deux territoires : la cybersécurité, le numérique, l'intelligence artificielle. Ici à Rennes Métropole, le bâtiment de la Cyberplace.

Nouvelle étape pour la coopération avec Québec

La coopération avec le Québec a été marquée en 2024 par la signature d'un protocole de coopération entre la ville de Québec et Rennes Métropole.

Le maire de la ville de Québec, Bruno Marchand, et la présidente de Rennes Métropole, Nathalie Appéré ont signé le 9 avril 2024, à Québec, un protocole de coopération entre les deux institutions. Cette convention-cadre est une première, alors que les coopérations entre les deux territoires se développent depuis plus de dix ans. Son but : encourager les coopérations et l'émergence de projets concrets, prioritairement dans les domaines de l'économie, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

Délégation rennaise à Québec

La signature du protocole de coopération a été l'un des moments forts de la visite d'une délégation rennaise dans la capitale de la province du Québec. Du 7 au 12 avril, y ont été accueillis des acteurs institutionnels, économiques, universitaires et culturels, dont des représentants de la CCI d'Ille-et-Vilaine, du Poool, de l'Université de Rennes ou d'ID4 Mobility.

Du côté de l'économie, le protocole de coopération favorise les relations entre les filières et les entreprises des deux territoires, principalement pour promouvoir l'innovation vertueuse, contribuant aux transitions environnementale et énergétique. Dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur, il facilite les partenariats et projets collaboratifs entre acteurs académiques, notamment sur des thèmes à forts enjeux pour les deux territoires, le numérique, la cybersécurité et l'intelligence artificielle.

À noter d'ailleurs que l'agence de développement économique Québec International et des acteurs académiques québécois ont participé à l'European Cyber Week, en novembre.

Rennes Métropole, Le Poool et leurs équivalents au Québec ont aussi répondu à un appel à projets du ministère des Affaires étrangères pour poursuivre leurs coopérations.

Contrat départemental de solidarité territoriale

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole ont signé à l'automne, à Saint-Gilles, le Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028.

Ce dernier permet, grâce au soutien du Département, de faire émerger et de concrétiser des projets supracommunaux à l'échelle des huit secteurs de la Métropole. 11,7 M€ sont dédiés à des projets d'investissement sur les thèmes du social, de l'accès aux services, des mobilités durables, de l'habitat, de la transition et de l'environnement. 3,3 M€ sont dédiés à des projets de fonctionnement liés à l'animation de la vie locale et au lien social.

Rennes-Saint-Malo : nouveau partenariat sportif

Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération ont établi en 2024 un nouveau partenariat sportif avec un jeune skipper. Pilotant un bateau de la catégorie Class 40, Jules Bonnier (photo) sera soutenu par les deux intercommunalités jusqu'à la Route du Rhum 2026. Ce partenariat vise à faire du navigateur un ambassadeur du territoire, notamment en matière de transition écologique et d'inclusion. Jules Bonnier fera d'ailleurs découvrir son métier et son sport à des enfants des quartiers prioritaires. La coopération avec Saint-Malo Agglomération s'est aussi poursuivie autour de l'économie, de l'innovation – avec le soutien au Poool –, et du tourisme.



En avril 2025, le navigateur Jules Bonnier (à droite) a fait découvrir son sport à des enfants des quartiers prioritaires.

Réfléchir ensemble à l'accueil des migrants

Comment améliorer l'accueil des populations migrantes en Europe ? Les 26 et 27 novembre, des délégations de Cologne et de Rennes se sont rendues en Irlande à Cork, dans le cadre d'un programme européen « Citoyens, égalité, droits et valeurs ». L'occasion, pour les institutions, associations et personnes concernées d'échanger autour des pratiques et des dispositifs mis en place, à travers diverses thématiques : santé physique et mentale, jeunesse, discriminations, relations intergénérationnelles... Le but était de construire ensemble un plan d'actions, qui sera présenté au conseil de Rennes Métropole en 2025.



Atelier public en septembre 2024 à Mordelles, dans le cadre de l'appel à projets « Nos lieux communs ».

Charte métropolitaine de la participation citoyenne : une année de mise en œuvre

Adoptée en décembre 2022, la charte métropolitaine de la participation citoyenne prévoit de mieux associer les habitants du territoire aux décisions qui les concernent. Mise en place de concertations, renouvellement de l'Assemblée citoyenne et nouveaux dispositifs ont rythmé l'année 2024.

Printemps citoyen : acte 2

Organisé en partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) et la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE), le Printemps citoyen met en avant les initiatives des citoyens, des associations, des institutions du territoire, faisant le lien entre participation citoyenne et transitions. En 2024, les transitions démocratique, écologique et sociale ont animé les débats lors de plus de 120 animations, organisées dans 23 communes de la métropole.

Nos lieux communs : 16 lieux à réinvestir

L'appel à projets « Nos lieux communs » prévoit de réinvestir 16 lieux en devenir de la métropole pour accueillir un projet en faveur de la transition écologique. Des ateliers publics ont rassemblé les habitants à l'été 2024, afin d'imaginer le futur possible de chaque site, traduit dans un cahier des charges. Les idées devaient s'articuler autour de la biodiversité, l'eau, l'économie circulaire, l'alimentation et les énergies renouvelables. Un champ des possibles ouvert aux propositions des collectifs, associations et structures de l'économie sociale et solidaire, mi-novembre. Un vote pour choisir les projets lauréats a eu lieu au printemps 2025.

Une Assemblée citoyenne renouvelée

Après quatre réunions depuis le 1^{er} septembre 2023, l'Assemblée citoyenne a clôturé sa première année de mandat avec une visite du Frac, le 15 juin. Renouvelée de moitié, l'instance - composée de 28 membres et garante de la mise

en œuvre de la charte - s'est installée pour sa deuxième année de mandat, le 30 novembre, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche. « Au terme de cette session, je suis convaincu qu'on peut être utile aux habitants et aux élus », précise Nabé, jeune Rennais. De bon augure pour la suite des travaux.

Droit d'interpellation : la voix des habitants

Depuis l'automne 2024, il est possible pour un habitant d'interpeller la Métropole sur une idée, un projet, l'expression d'un désaccord, sous réserve : d'avoir 16 ans ou plus et d'habiter dans la métropole, de porter sur les compétences de Rennes Métropole et de déposer son interpellation sur le site de la Fabrique citoyenne ou par courrier. L'Assemblée citoyenne veille à la conformité de la demande au regard des valeurs de la charte métropolitaine de la participation. Si la demande est validée, le demandeur a trois mois pour collecter 1000 signatures issues d'au moins trois communes de la métropole. Le conseil métropolitain a ensuite six mois pour donner publiquement lecture de l'interpellation et des suites qui y seront réservées. Le dispositif vise à favoriser le dialogue entre les citoyens et l'institution.

Des concertations menées toute l'année

Stratégie de la donnée, zone à faibles émissions (ZFE), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), questionnaire sur l'accès aux soins des habitants de la métropole... Toute l'année, les habitants de Rennes Métropole ont été invités à s'exprimer sur le site fabriquecitoyenne.fr, portail unique de la concertation. ■



+ de 300 participants
aux ateliers
« Nos lieux communs »
de l'été

121 événements
proposés lors
du Printemps citoyen

46 lieux recensés
par les communes pour
« Nos lieux communs »

Partager nos espaces en fonction des rythmes d'usage

En octobre 2024, le Bureau des temps a organisé un séminaire sur la chronotopie. Les élues et élus de la Métropole étaient invités à découvrir un concept qui réinterroge la fabrique de la ville. L'aménagement urbain est associé à la notion d'espace. Mais, puisqu'un lieu est rarement utilisé en continu, pourquoi ne pas l'envisager en fonction des temps d'utilisation ? C'est la question que pose la chronotopie.

Accueillir de nouveaux usagers et usagères tout en limitant les mètres carrés à construire répond à un objectif de sobriété. Le partage d'un espace selon les rythmes est multiforme : ouverture de bureaux la nuit à des sans-abri, d'une piscine d'hôtel à des classes, etc. Le bâti scolaire, par essence sous-utilisé, ouvre également des perspectives. À Rennes, le Bureau des temps expérimente avec deux écoles. Le travail mené au groupe scolaire Colombier permet d'éviter 200 m² de construction neuve, soit environ 800 000 € d'investissement. L'école Guillevic s'ouvrira à une association sur des temps inoccupés,



Le 15 octobre, Christine Leconte, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, et Sylvain Grisot, urbaniste, ont animé au Théâtre national de Bretagne une conférence du temps sur les thèmes de la chronotopie et de l'intensification urbaine.

éitant ainsi l'installation coûteuse d'un grand modulaire.

La réflexion se décline en plusieurs phases : diagnostic, concertation avec les personnels, expérimentations. Il est indispensable d'écouter et d'accompagner

pour rendre un projet pérenne. Un guide méthodologique - « kit chronotopie » - est en cours de production. Il permettra d'outiller les services et les communes de la Métropole et d'accompagner des démarches similaires à venir.



Bus à Chantepie en novembre 2023.

Sortez en bus ! : des sorties culturelles accessibles et conviviales

Le dispositif « Sortez en bus ! » continue de séduire les habitants de la métropole rennaise, avec pour objectif de rendre la culture plus accessible tout en favorisant une mobilité sans voiture.

De novembre 2023 à juin 2024, sept soirées culturelles ont été proposées, allant de pièces de théâtre à des concerts, sans oublier des découvertes d'expositions.

Les navettes spécialement mises en place ont ainsi permis à 1276 spectateurs de se rendre facilement à ces événements sans se soucier du transport, à partir de 28 communes engagées.

Le succès du dispositif, qui favorise à la fois la culture et la mobilité douce, a permis de renforcer les liens entre les communes de la métropole et quatre structures culturelles rennaises.

Novembre 2023 - juin 2024

1 276 spectateurs transportés



REGARD DE CHERCHEUR

Marc Rouzeau, chercheur en sciences politiques

Solidarités : « Un rôle de diagnostic, de coordination et de valorisation de l'action » du niveau local

Depuis plus de vingt ans, Marc Rouzeau mène des recherches sur les thèmes de la solidarité, de la cohésion sociale et de la question sociale. Chercheur associé à la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » de Sciences Po Rennes, il porte une attention particulière à la gestion de ces politiques publiques à l'échelle locale.

Comment définissez-vous la notion de solidarité ?

Marc Rouzeau : Reliant les individus entre eux, la solidarité renvoie, à la fois, à un devoir moral d'entraide et à la fabrique de l'action publique. Elle fait écho à la question sociale qui représente l'écart, existant dans toute société, entre les idéaux de justice sociale et les réalités vécues. Stabilisée en tant que principe politique à la fin du XIX^e siècle, la notion de solidarité repose sur l'idée que la société aurait une dette vis-à-vis des plus vulnérables et des générations à venir, qu'il faudrait protéger et soutenir. De plus, face aux limites du progrès social, à la persistance des inégalités et au maintien de nombreuses discriminations, la solidarité est désormais considérée comme l'un des principaux facteurs qui contribuent à

« Une solidarité de droit et des solidarités d'engagement. »

la cohésion sociale. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, on assiste à une transformation de la notion d'État social. Et, dans ce cadre, se dessine le passage d'une logique centrée sur la réparation à une logique d'investissement social : investir dans les compétences sociales des individus, miser sur leur émancipation, mettre à distance les

inégalités de destin, éviter qu'ils tombent dans la pauvreté engendrerait un cercle vertueux et, in fine, soutiendrait le développement économique et social. Cependant, en France, cette perspective préventive de l'investissement social ne se déploie que très progressivement, tant notre modèle social est traditionnellement orienté vers la protection, l'assurance et l'assistance, complétée par l'action caritative.

En quoi les actions en faveur des solidarités à l'échelle locale vous semblent importantes aujourd'hui ?

M.R. : En France, la solidarité, ce sont une solidarité de droit et des solidarités d'engagement. Pour articuler les deux, il faut articuler les solidarités nationale et locale. Le niveau national garantit des protections liées au pacte républicain. Le niveau territorial permet de mieux identifier les problèmes locaux spécifiques et de fédérer les initiatives portées par les hommes et les femmes dans les quartiers et les communes. Il a un rôle de diagnostic, de coordination et de valorisation de l'action, en lien avec les acteurs associatifs et les aspirations à agir qui sont à la base des solidarités d'engagement. Au niveau local, le palier intercommunal joue un rôle intermédiaire de mutualisation, de valorisation et d'animation. Ces paliers intermédiaires sont nécessaires.

Aujourd'hui, pour mener des actions pertinentes dans le domaine des solidarités, il apparaît important de prendre en compte la personne bénéficiaire. Pour quelles raisons ?

M.R. : Comme le montre le sociologue Serge Paugam, il faut combiner protection et reconnaissance des personnes, de leurs valeurs et de leur autodétermination. Nous sommes passés du règne de la compensation et de la réparation qui assignaient les personnes à un statut de victimes, à des politiques plus équilibrées de protection, d'inclusion et d'activation. L'inclusion, cela signifie que la société doit travailler sur elle-même pour être plus tolérante et accueillante vis-à-vis des différences et des vulnérabilités. L'activation, c'est l'idée de miser sur la personne qui se mobilise et est entrepreneuse d'elle-même et de son parcours. De plus en plus de projets réservent une place au développement du pouvoir d'agir des personnes, et cherchent à faire avec les personnes et non pour elles.

Un nouveau courant est aussi apparu, qui valorise l'expérience de ceux qui sont passés par une situation de discrimination, de grande pauvreté ou de handicap. Comment, en ayant développé des compétences liées à mon expérience, puis-je venir en soutien de celui qui passe par des situations analogues, l'aider à affronter des épreuves de la vie quotidienne et, au-delà, développer sa résilience ? Cela peut se traduire par une forme d'expert d'usage – qui peut être bénévole ou salarié – dans des organisations qui viennent en accompagnement direct de leurs pairs, par exemple des femmes

victimes de violences ou des adultes ayant eu des parcours en protection de l'enfance et qui parrainent des adolescents et des jeunes majeurs. Cela peut aussi prendre des formes plus institutionnelles dans des conseils d'usagers, des comités consultatifs qui viennent critiquer, enrichir, faire des propositions, dans la fabrique des projets et des dispositifs sociaux.

Avez-vous observé une singularité dans le traitement des questions de solidarités à Rennes et sur le territoire de Rennes Métropole ?

M.R. : Tout d'abord, grâce aux travaux de l'Audiar et de l'Apras, des capteurs sont mis en place pour permettre aux différents acteurs, comme la Caf, les bailleurs sociaux, le Département, Rennes Métropole et les communes, d'avoir une vision des problèmes sociaux sur le territoire. Deuxième élément, des scènes de concertation existent. C'est ce que l'on retrouve dans la stratégie métropolitaine des solidarités, où il s'agit de faire se rencontrer le bien-fondé des institutions communales et une démarche cohérente et convergente à l'échelle métropolitaine.

Un point important du territoire de Rennes, et plus généralement dans l'ouest de la France, c'est la fluidité et la vitalité des partenariats entre les acteurs aux différentes échelles institutionnelles, même s'ils sont parfois de couleurs politiques différentes. La Ville de Rennes, la Métropole, le Département et la Région ont contribué, ensemble, à faire émerger des innovations sociales qui font référence en France : le contrat local de ressources, prédecesseur du RMI, expérimenté à Rennes à l'initiative d'ATD-Quart Monde, les espaces sociaux communs, l'idée du loyer unique pour les logements sociaux. C'est aussi à Rennes qu'ont été créés les animateurs locaux d'insertion et que la carte Sortir! a été mise en place. Rennes fait partie de longue date des villes qui, en France, représentent des laboratoires d'insertion et d'innovation sociale.

Depuis plus de cinquante ans, il y existe une approche sociale des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement, avec une articulation forte entre l'aménagement et l'animation de la vie sociale, à l'échelle des différents quartiers, mais aussi à l'échelle de la métropole. Tout cela permet d'encourager la diversité dans l'offre de logements, de promouvoir le lien entre quartiers périphériques et centralités, de mailler le territoire grâce à des équipements de proximité. La question sociale est ici très intégrée dans les processus d'action publique et, plus largement, dans la fabrique urbaine.

« Du règne de la compensation et de la réparation à des politiques plus équilibrées. »

Propos recueillis par Nicolas Auffray

01

La préservation des ressources





Atelier pendant la Conférence locale du climat en avril 2024.

Plan climat : l'implication des acteurs du territoire

L'implication des habitants, des acteurs économiques et des élus a constitué un enjeu majeur en 2024 pour élaborer le futur Plan climat-air-énergie territorial 2025-2030.

À l'horizon 2050, l'État prévoit la neutralité carbone. Dans cette optique, Rennes Métropole révise son Plan climat-air-énergie territorial et fixe comme cap de réduire de 42 % les émissions locales de gaz à effet de serre et de 18 % les consommations d'énergie, d'ici à 2030. En parallèle, un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique a été effectué, pour faire ressortir les principaux enjeux pour le territoire (voir par ailleurs). Ces ambitions fortes doivent être déclinées dans un plan d'actions à partir d'une concertation de grande ampleur impliquant les habitants, les acteurs économiques et les élus, pour une mobilisation collective.

Récolter l'avis des habitants

Un panel représentatif de la population, composé de 55 personnes de communes, âges et situations professionnelles différents, a été réuni de janvier à mai 2024, afin de recueillir la parole des habitants autour de leurs modes de vie et de les inciter à réagir aux orientations prévues par le Plan climat. Un questionnaire a ensuite été diffusé, entre septembre et octobre, dans les mairies et sur le site de la Fabrique citoyenne, et des stands ont été déployés dans les communes, sur les marchés et lors d'événements sportifs et festifs. Au total, 1000 personnes ont participé. L'objectif a été d'identifier les contraintes et les bénéfices des mesures envisagées, mais également de favoriser le dialogue et de sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques.

Des élus et des acteurs économiques

De leur côté, les élus ont pu découvrir les retours des habitants et se mobiliser à travers un « jeu sérieux » expérimenté lors d'un atelier métropolitain dédié aux trajectoires de réduction des gaz à effet de serre (mobilité, logement, tertiaire...), un débat d'orientation du Plan climat en conseil de Rennes Métropole en juin 2024, le comité de pilotage PCAET et des séminaires thématiques traçant les grands engagements de la collectivité sur le sujet. Des ateliers spécifiques ont aussi été proposés aux acteurs économiques du territoire (voir également l'encadré).

Échanger ensemble

Autre aspect majeur de cette concertation : la création d'espaces de dialogue réunissant habitants, acteurs économiques et élus, lors de deux ateliers visant à croiser les regards, rompre le triangle de l'inaction et trouver des compromis sur des enjeux communs : alimentation, mobilité, logements, consommation... et à nourrir les synergies de demain sur un territoire globalement favorable aux changements à venir. ■

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La conférence locale du climat

Le 16 avril 2024, la quatrième conférence locale du climat s'est déroulée à Rennes, au Couvent des Jacobins, réunissant 500 acteurs socioéconomiques et partenaires de la collectivité autour de la transition écologique.

Temps fort de la matinée : un débat entre la présidente de Rennes Métropole, Nathalie Appéré et le secrétaire général à la planification écologique d'alors, Antoine Pellion, en cohérence avec le Plan climat. L'après-midi a été l'occasion d'échanger de façon sectorielle autour des éléments de planification écologique débattus via un jeu sérieux, un rallye ou des exercices prospectifs. Le thème de l'adaptation au changement climatique a également été largement exploré et plébiscité par les participants. Un succès pour ce programme rythmé par la volonté d'informer et d'outiller les participants, d'approfondir les sujets et d'échanger autour d'initiatives inspirantes à l'échelle locale.



Réduire la pollution de l'air

Enjeu de santé publique, l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air s'inscrit dans le Plan de protection de l'atmosphère. Dans ce cadre, Rennes Métropole a réalisé une étude pour mieux comprendre le sujet. Résultat : le chauffage au bois représente 93 % des PM2,5 * émises par le secteur résidentiel – premier contributeur –, dont 94 % proviennent du chauffage au bois individuel (cheminées, poêles...). Un plan d'actions visant à réduire les émissions issues de ce mode de chauffage sera défini en 2025.

* Particules fines susceptibles de pénétrer profondément dans les poumons et les voies respiratoires

Un diagnostic de vulnérabilité du territoire

Réchauffement de 4 °C d'ici 2100, canicules, précipitations intenses et sécheresses de plus en plus fréquentes, diminution des ressources et évolution de la population... L'adaptation au changement climatique est un défi majeur de ce siècle. C'est pourquoi, en partenariat avec l'Audiar, Rennes Métropole a réalisé un diagnostic de vulnérabilité du territoire, pour comprendre les enjeux prioritaires, et à partir de là, définir un plan spécifique à cette adaptation en termes de biodiversité, de ressources en eau, de réseaux, d'énergies, d'infrastructures ou d'accompagnement des activités économiques. Le document est consultable en ligne.

Pour se préparer aux extrêmes et aux aléas climatiques, protéger les milieux naturels et préserver la qualité

et le confort de vie des populations, 50 personnes ont été sollicitées au sein de la collectivité, d'associations ou du secteur de la recherche. Elles ont partagé leur expertise et leurs connaissances du terrain et ont aidé à lister et caractériser les impacts du changement climatique auxquels il faudra faire face. Le diagnostic démontre la diversité des actions déjà mises en place au sein de Rennes Métropole, contribuant à l'adaptation du territoire, que le Plan climat viendra valoriser et accentuer (protection de la biodiversité, prévention du risque inondation, végétalisation, etc.). Il révèle aussi des enjeux moins connus, comme le confort thermique des bâtiments – notamment en été – et la sécurité alimentaire, qui feront l'objet d'études.



Visite à Rennes lors d'une journée « Nature et climat en Bretagne » de l'Agence bretonne de la biodiversité en septembre 2024.

**-15 %**

C'est la baisse des émissions de gaz à effet de serre par habitant entre 2010 et 2020, selon l'Inventaire spatialisé des émissions atmosphériques (Isea), version 5, développé par Air Breizh.

baro.audiar.org

Éclairage public : des économies de coûts et d'énergie

Chaque année, 82 000 points lumineux consommaient 22 000 mégawattheures dans la métropole, soit la consommation annuelle de 5 000 foyers en électricité. Depuis 2021, Rennes Métropole a lancé un vaste plan de plus de 30 millions d'euros pour moderniser les installations. À la clé, des économies de coûts et d'énergie.

Un travail avec les 43 communes a aussi été mené autour de l'allumage et de l'extinction des lampadaires dans la métropole. Les objectifs sont communs : réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité ; harmoniser les régimes horaires d'éclairage public sur le territoire ; limiter la consommation d'énergie et la hausse des coûts de l'énergie.

Ces efforts conjoints servent une volonté de réduire de 40 % la consommation d'énergie induite par l'éclairage public, à l'échéance 2030, conformément aux objectifs du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Rennes Métropole.

L'harmonisation des horaires d'allumage de l'éclairage public, mis en œuvre au cours de l'année 2023, a permis de réduire de 20 % la consommation d'électricité sur une année entière. Dans un contexte constant d'augmentation des coûts de l'énergie, cela représente près d'un million d'euros d'économisé sur le budget 2024 de Rennes Métropole. Côté travaux, près de 15 000 lampadaires seront rénovés jusqu'en 2026, en intégrant le remplacement de leurs lampes par des Led. L'occasion de réduire encore davantage la consommation d'énergie.



Éclairage public rue du Puits-Mauger à Rennes.

Ombre et énergie renouvelable aux parcs-relais

Les parcs-relais permettent de se garer en dehors du centre-ville et, ainsi, d'y limiter le trafic routier. Aux parcs de la Poterie (au sud de Rennes) et des Préales (à l'est), ces équipements vont s'habiller d'ombrières, promesses d'ombre pour les automobilistes mais aussi de production d'électricité renouvelable.

Chaque infrastructure sera donc surmontée de panneaux photovoltaïques. Montant de l'investissement : près de 1,7 million d'euros pour les deux projets, pour plus de 1500 MWh fournis par an, ce qui représente la consommation de 430 foyers hors chauffage. Cette action sert l'objectif de la Métropole de tripler la production d'énergies renouvelables sur le territoire, d'ici à 2030.



Ombrières avec panneaux photovoltaïques au parc-relais de la Poterie.

Le réseau de chaleur urbain progresse à Rennes

Le réseau En'RnoV s'est étendu de trois kilomètres en 2024, dans le centre-ville de Rennes. Des canalisations ont été créées dans les quartiers de Baud-Chardonnet, Alphonse-Guérin et le long des quais jusqu'à la piscine Saint-Georges. Au total, 13 bâtiments collectifs (logements, bureaux, enseignement, loisirs et culture) ont été raccordés. Cette extension permettra d'éviter le rejet annuel de 1736 tonnes de CO₂.

En constant développement depuis 2020, le réseau de chaleur En'RnoV aura atteint sa taille projetée à l'horizon 2027, soit 66 km. Il desservira alors environ 35 000 équivalents logements avec une chaleur constituée à 72 % d'énergies renouvelables et réutilisées. Coût de l'investissement : 65 M€.



Chantier sur le réseau de chaleur urbain rue de l'Hôtel-Dieu à Rennes, en 2023.

Produire du biogaz : le potentiel du territoire

Aujourd'hui, plus de 90 % du gaz naturel consommé à l'échelle du département est importé, ce qui signifie que moins de 10 % de nos besoins sont couverts par la production locale. Et ce pourcentage se réduit encore davantage si l'on considère le périmètre du territoire métropolitain. Début 2024, une étude sur le potentiel de production de biogaz a été lancée par le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35), dans le cadre du Contrat de coopération associant Rennes Métropole et les territoires de son bassin de vie (15 EPCI en Ille-et-Vilaine, et Dinan Agglomération), en partenariat avec l'État, la Région et le Département.

L'idée est de remplacer une partie du gaz importé par du gaz renouvelable, issu d'un processus éprouvé, la méthanisation. L'étude se décline en trois parties. D'abord, elle réalise un état des lieux des connaissances sur la méthanisation et les questions que ce processus de dégradation des matières organiques soulève, notamment en termes d'impacts sur les sols, l'atmosphère et les cultures. Les capacités de production du territoire à travers les biodéchets, les déjections animales d'élevages ou les cultures intermédiaires à vocation énergétique, sont ensuite finement analysées. En dernier lieu, elle fournit aux élus une boîte à outils leur permettant de s'informer concrètement sur le sujet et sur les leviers existants, et de se positionner sur les projets de méthanisation en cours et à venir.

Après une année d'étude, les résultats montrent qu'une utilisation raisonnable des gisements de production permettrait de couvrir entre 30 et 50 % des besoins en consommation de gaz actuelle, à horizon 2050.

Le Rheu : la chaufferie bois sur de bons rails

Les travaux du réseau urbain de chaleur ont débuté en octobre 2024 par l'ouest de la commune, et se sont poursuivis jusqu'au niveau de la mairie principale. Le réseau de canalisations terminé, ce sera alors au tour de la chaufferie bois d'être construite, en face du lycée Théodore-Monod. À terme, elle desservira une quinzaine de bâtiments, publics pour la plupart, ce qui représentera 820 équivalents logements.

Alimentée au bois à 82 % (le reste par du gaz et du biogaz), la nouvelle chaufferie permettra d'éviter l'émission annuelle d'environ 800 tonnes de CO₂.

Une contribution parmi d'autres aux objectifs du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

« Nous utiliserons de la plaquette bocagère achetée à des agriculteurs pour la biomasse, et nous songeons à valoriser les cendres en épandage », précise Maxime Da Costa Areal, ingénieur réseau de chaleur à Rennes Métropole, maître d'ouvrage du projet. Sa mise en service, prévue au premier trimestre 2026, devrait offrir aux abonnés une stabilité sur la durée de leur facture énergétique. L'investissement s'élève à 7,6 M€ hors taxe et sera subventionné à hauteur de 56 %.

Le contrat de distribution de gaz renouvelé pour trente ans

En juin 2024, la Métropole a reconduit son contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel de la ville-centre (Rennes) avec l'opérateur GRDF (Gaz réseau distribution France). Ce nouveau contrat concerne 36 communes de la métropole et intègre un projet de modernisation et de verdissement du réseau, qui s'étendait en 2024 sur 1643 km et desservait près de 128 300 clients.

D'une durée de trente ans, le contrat présente de nouveaux indicateurs de performance et favorise la distribution de « gaz vert » avec, notamment, le développement et le raccordement au réseau d'unités de méthanisation.

Ces sites permettent de produire localement du gaz issu de la valorisation de déchets organiques.

En 2024, sept sites étaient en service sur le territoire, pour une production totale de 57,3 GWh, soit la consommation annuelle de 14 300 logements récents.

Au chevet de la biodiversité et de l'eau

En février 2024, Rennes Métropole a adopté une stratégie en faveur de la biodiversité et de l'eau. Objectif ? Préserver les espèces animales et végétales, autant que les espaces naturels où celles-ci peuvent se nourrir et se reproduire. Une action planifiée, déclinée en fiches actions, se met progressivement en place.

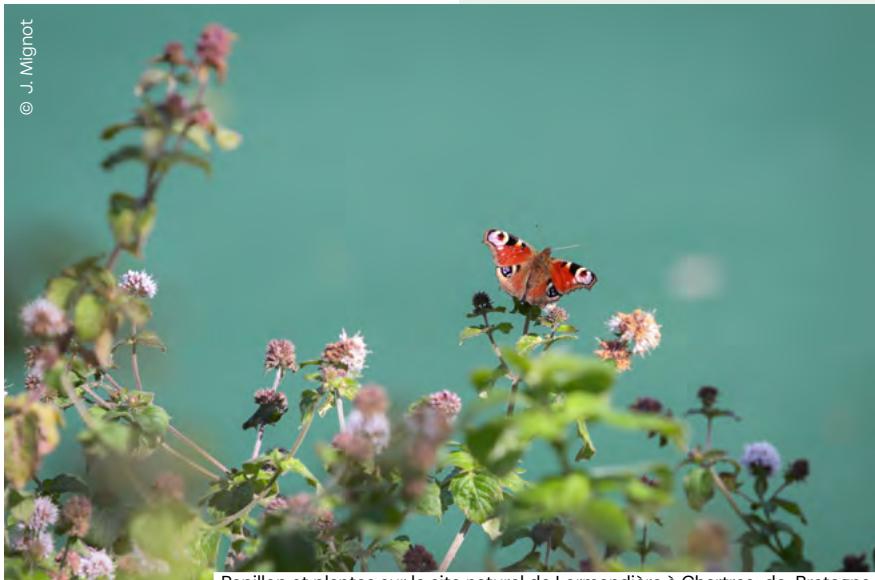
En 2024, quatre ateliers ont été organisés pour mieux intégrer la biodiversité dans les pratiques professionnelles des services. Rennes Métropole a animé sept sessions consacrées à la fresque de la biodiversité, organisées dans les communes pour acculter les élus et les techniciens au sujet. Des études sur la connaissance et la restauration des continuités écologiques ont été finalisées. Un guide d'entretien des espaces verts métropolitains a été réalisé, à partir d'une étude sur quatre sites représentatifs.

Et du côté de l'eau, d'autres études ont été lancées, sur les opportunités de désimperméabilisation et la reconnexion du ruisseau du Blosne.

Plus largement, la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du guide d'aménagement des espaces publics ont été l'occasion de renforcer notamment la prise en compte de la biodiversité dans ces documents-cadres.

En 2024

Adoption de la stratégie en faveur de la biodiversité et de l'eau



Papillon et plantes sur le site naturel de Lormandié à Chartres-de-Bretagne.



Plantation d'arbre rue de Rohan à Rennes, fin 2024.

Rennes : un plan pour végétaliser le centre-ville

La présence d'arbres en centre-ville est bénéfique pour la biodiversité en permettant à la faune et à la flore de se déplacer. Elle contribue aussi à faire baisser le thermomètre lors de fortes chaleurs et participe à la lutte contre les effets du changement climatique.

En 2024, un plan-guide de végétalisation a vu le jour pour Rennes. S'il concerne l'ensemble de la ville, il accorde une attention particulière au centre-ville.

Depuis 2020, des arbres y ont été plantés sur plus d'une dizaine de sites. Début 2024, 17 arbres ont été plantés rue du Chapitre, Baudrerie, des Carmes et place de Coëtquen. L'objectif est de planter 500 arbres dans le centre-ville de Rennes d'ici à 2030.

Un nouveau programme de recherche pour la chaire « Eaux et territoires »

La chaire universitaire « Eaux et territoires » de la Fondation de l'Université de Rennes entame un nouveau programme de recherche sur la ressource en eau sur notre territoire.

Après un premier programme de recherche 2019-2023 prolifique, la chaire universitaire « Eaux et territoires » de la Fondation de l'Université de Rennes, soutenue par Rennes Métropole, entame un nouveau programme de recherche entre 2024 et 2028. L'objectif est de mesurer comment le changement climatique et l'augmentation des pressions provoquées par les activités humaines pèsent sur l'avenir de la ressource en eau au niveau local, tant en termes de quantité que de qualité. « *Le bilan de la première phase montrait un bilan hydrologique très défavorable à court terme,*



Le barrage de Rophémel, ici en travaux en juin 2024, contribue à l'approvisionnement en eau potable du territoire de la métropole.

note Boris Guéguen, directeur de la régie d'assainissement de Rennes Métropole. *Selon les modélisations, notre capacité à produire de l'eau potable pour l'ensemble des habitants de la métropole mais aussi à évacuer les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel pourrait se compliquer dès 2050. »*

Assurer la ressource en eau sur le territoire

Le nouveau programme de recherche de la chaire, mené en partenariat avec Eau du Bassin rennais et le Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionne-

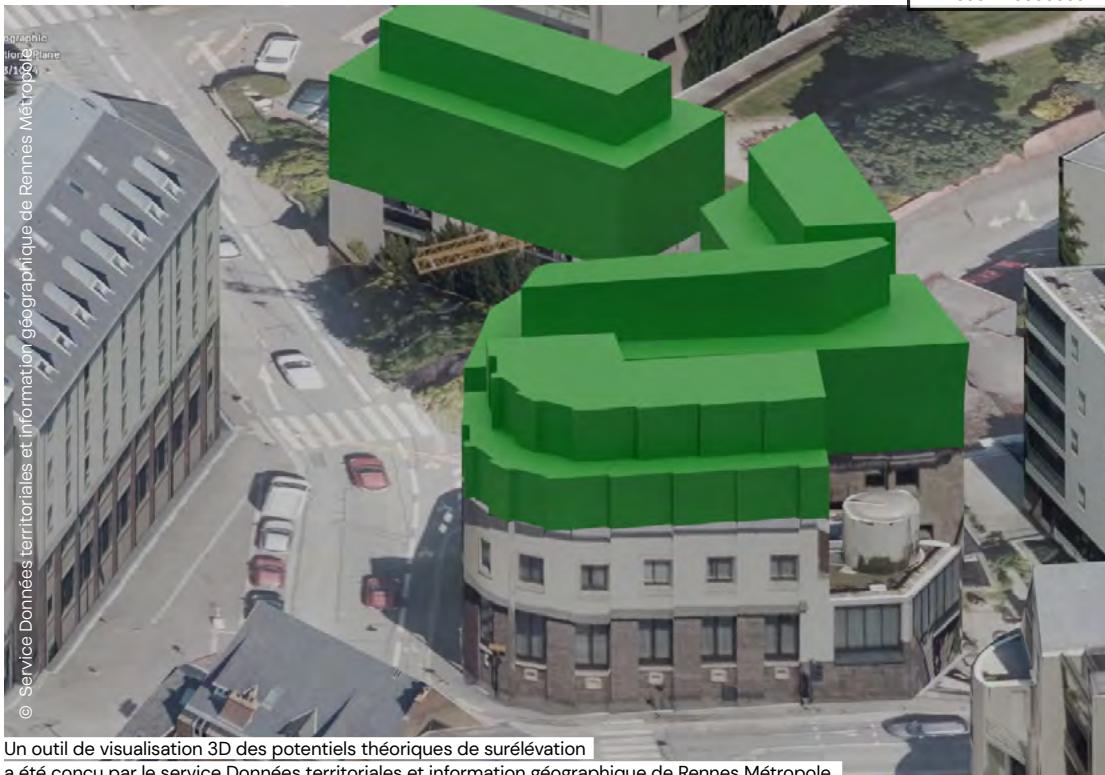
ment en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG Eau 35), vise à répondre à ces enjeux pour assurer la ressource en eau sur le territoire. Il s'agit aussi d'adapter le fonctionnement des stations d'épuration à la qualité réelle de l'eau traitée et de rendre le milieu naturel plus résistant face aux rejets des eaux usées.

Assainissement : des économies grâce à l'IA

Rennes Métropole a équipé 17 de ses sites d'assainissement et 150 de ses postes de relevage (installations qui permettent d'acheminer l'eau en cas de dénivelé) d'une solution de pilotage créée par la société Purecontrol. Grâce à l'intelligence artificielle, un logiciel ajuste en temps réel les processus de traitement des eaux usées, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Un bon point pour le respect des objectifs du Plan climat-air-énergie territorial.

Barrage de Rophémel

Une vidange complète du barrage de Rophémel (Côtes-d'Armor) a été décidée d'avril à novembre 2024, pour permettre d'importants travaux d'étanchéité et de réhabilitation de l'ouvrage construit dans les années 1930. Des pêches de sauvegarde ont été mises en place durant cette période. La retenue a été remplie de nouveau entre décembre 2024 et janvier 2025. Géré par la collectivité Eau du Bassin rennais, le barrage assure habituellement 30 % des besoins en eau potable du bassin rennais, et produit de l'électricité. Le coût total de l'opération se chiffre à 13,5 M€.



Logement : la surélévation à l'étude

Il existe aujourd'hui un réel potentiel de surélévation de bâtiments dans la métropole, sur des copropriétés, des immeubles de logements sociaux et des bâtiments publics. C'est ce qu'a montré une étude, commandée par la Métropole, achevée à l'été 2024.

Avec l'impératif de répondre aux besoins de logements des habitants tout en préservant les terres agricoles et naturelles ainsi que les bâtiments existants, la Métropole a exploré la piste du potentiel de surélévation de bâtiments sur le territoire. Plus précisément, quel potentiel est aujourd'hui permis par les règles d'urbanisme du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ? Pour répondre à cette question, une étude, réalisée par le cabinet spécialisé UpFactor, a été menée jusqu'à l'été 2024. Elle visait à repérer des bâtiments, notamment à Rennes, qui pourraient accueillir un ou deux étages en plus, tout en s'intégrant dans les hauteurs environnantes.

L'étude révèle un potentiel théorique conséquent de 20 millions de mètres carrés sur le territoire. Un retour d'expérience sur d'autres agglomérations évalue à 1% du potentiel identifié pouvant être réalisé – soit 200 000 m² pour le territoire métropolitain, ce qui représenterait l'équivalent de 2000 à 3000 logements. Un potentiel existe pour des copropriétés, dans le parc de logements sociaux et sur des bâtiments publics. Ajouter un ou deux étages à un immeuble en copropriété peut permettre de créer de nouveaux logements et, ainsi, contribuer au financement de sa rénovation énergétique. Cela peut aussi permettre de rendre des bâtiments accessibles en

y ajoutant une cage d'ascenseur. La modification n°2 du PLUi prend en compte les conclusions de l'étude. Elle crée une dérogation aux règles de stationnement, et des règles alternatives pourront être mobilisées par les maires pour autoriser la surélévation d'un bâtiment, à condition qu'elle soit cohérente avec le projet urbain de la commune ou du quartier où elle se situe, et qu'elle porte des ambitions en matière de performance énergétique, de mise en valeur du patrimoine et/ou de mise en accessibilité. L'étude servira également de base de travail pour de futures actions de la Métropole, destinées à favoriser l'émergence de projets de surélévation.

L'urbanisme bas carbone a son guide

Réalisé en 2024, le guide *Construire & rénover bas carbone* de Rennes Métropole permet d'accompagner les projets de rénovation et de construction durables sur le territoire. L'ouvrage présente des ressources utiles ainsi que des retours d'expérience. Conçu pour les professionnels de la construction (architectes, aménageurs, promoteurs, constructeurs...) et les communes de la Métropole, ce guide s'adresse également aux habitants désireux de privilégier l'éco-construction, le réemploi ou l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

PLUi : une année clé pour la modification n°2

La deuxième modification générale du Plan local d'urbanisme intercommunal s'est concrétisée en 2024, et a fait l'objet de consultations du public et des acteurs locaux.

En matière d'urbanisme, comment répondre aux défis que sont le logement, l'adaptation au changement climatique, la mobilité et la sobriété foncière ? C'est la question principale à laquelle répond la deuxième modification du Plan local d'urbanisme intercommunal.

De décembre 2023 à février 2024, la concertation préalable du public et des acteurs locaux a recueilli plus de 720 contributions. Parmi les principaux sujets abordés : la densité, le renouvellement urbain, l'ouverture à l'urbanisation sur des zones d'activité économique dans un contexte de sobriété foncière, la place occupée par le stationnement notamment pour les logements, les contraintes liées à l'adaptation au changement climatique.

Puis, jusqu'en septembre ont été élaborées les futures pièces du PLUi modifié, avec la mise à jour des règles d'urbanisme et des plans. Ce travail a été réalisé par les services, avec les élus membres du comité de pilotage PLUi pour les enjeux métropolitains, et avec les communes pour les évolutions liées à leur projet urbain.

En septembre, le projet de modification n°2 a été transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux 43 communes et à l'Autorité environnementale. À la suite de ces avis, l'enquête

En 2024

720 contributions recueillies

lors de la concertation préalable

publique réglementaire s'est tenue, du 19 décembre 2024 au 22 janvier 2025. Elle a rassemblé plus de 900 contributions. La modification n°2 a été adoptée par le conseil métropolitain de juin 2025.



Les Coteaux de l'Ille, une Zac en devenir

À cheval sur Rennes et Saint-Grégoire, la ZA Nord constitue un pôle économique majeur, à dominante commerciale. On y recense 600 entreprises qui emploient environ 4500 salariés dans des secteurs d'activité très variés (tertiaire, logistique, artisanat, industrie...).

Mais la zone vieillit mal. Très artificialisée, peu végétalisée, la ZA Nord est fortement exposée aux îlots de chaleur et au risque d'inondations. Très accessible par la route, elle est difficilement praticable à pied ou à vélo.

En raison de son intérêt stratégique sur le plan économique et commercial, Rennes Métropole engage une réflexion sur sa transformation, en cohérence avec les enjeux majeurs du territoire, en particulier le renforcement de l'attractivité économique, la sobriété foncière, la construction de logements, les mobilités et l'adaptation au changement climatique.

Le périmètre d'étude du projet, confié par Rennes Métropole à Territoires publics, représente 230 hectares. La future zone d'aménagement concerté (Zac) devrait couvrir environ 100 hectares. Trois zones de mutation urbaine ont été identifiées, avec un potentiel de programmation mixte de commerces, de logements et de bureaux.

En 2024, la concertation citoyenne a démarré. Deux réunions publiques ont été organisées ainsi que trois ateliers participatifs sur les trois secteurs de renouvellement urbain : Chesnay-Beauregard, Robiquette et Donelière-Gros Malhon. Les premiers travaux sont attendus en 2028-2029.

CHU : l'hôpital poursuit sa métamorphose

À travers son projet de reconstruction, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Rennes vise à moderniser et regrouper, à horizon 2029, l'ensemble des activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique sur le site unique de Pontchaillou, pour mieux répondre à ses missions de soins, d'enseignement, de recherche, de prévention et d'innovation. L'objectif est d'offrir aux habitants de Rennes et de la métropole un accès facilité aux soins, au plateau technique de pointe et aux compétences hyper spécialisées de l'établissement.

En 2024, les aménagements du nouveau centre chirurgical et interventionnel (CCI) se sont poursuivis. Inauguré début 2025, il a accueilli ses premiers patients en mars. En parallèle, la construction de l'hôpital femme-mère-enfant a démarré début 2025. Le bâtiment de huit étages s'élèvera entre le bâtiment principal du CHU et la passerelle piétonne qui enjambe la voie ferrée, et sera relié au CCI et au Centre urgences réanimations.

Le devenir de l'hôpital Sud

Au Blosne, l'hôpital Sud fermera définitivement ses portes fin 2028. La maternité et les urgences pédiatriques seront transférées vers le nouveau CHU

de Pontchaillou. Déjà engagée dans le renouvellement urbain du Blosne, Rennes Métropole envisage d'acquérir les 6,7 hectares du site, qui sont la propriété du CHU. Le site, reconnu d'intérêt métropolitain début 2025, est stratégique, au regard de sa taille, de la proximité du métro et de son accès direct à la rocade. La Métropole souhaite y engager une opération d'aménagement importante. Début 2025, conférence et exposition ont eu lieu afin d'ouvrir des pistes de réflexion sur les futurs possibles de l'hôpital Sud.



Le projet des quais de Vilaine se concrétise

Redessiner le cœur de la ville et l'adapter au changement climatique, voici deux enjeux phares du programme d'aménagement des quais de Vilaine, de la place de la République et des abords du Palais du commerce. Ce projet s'étend sur une surface de quatre hectares

situés au centre de Rennes. Après une concertation préalable qui s'est tenue du 31 mai au 12 juillet 2024, l'avant-projet et le budget prévisionnel – qui s'établit à près de 29 M€, porté par Rennes Métropole et la Ville de Rennes (à hauteur de 2,7 M€ environ) – ont été validés fin 2024.

Les grandes lignes du projet ont été tracées après la présentation, début 2022, des propositions d'un jury citoyen composé de 30 membres – habitantes et habitants de Rennes et Rennes Métropole –, et au regard des enjeux de l'adaptation de la ville au changement climatique. Le scénario préconisé par le jury citoyen prévoyait la suppression de la dalle du parking Vilaine et la découverte du fleuve à cet emplacement.

Les premiers jalons de ce chantier hors normes passeront d'abord par la déconstruction du parking Vilaine, à partir de l'automne 2025. Ensuite, du printemps 2026 à l'été 2028, se succèderont, par phases, le renforcement de la dalle qui structure la place de la République, l'aménagement des espaces publics et la construction des ouvrages sur et autour de l'eau.





Boulevard Marbeuf, la trémie est entrée en service

Après quatre ans et demi de travaux, la suppression du passage à niveau du boulevard Marbeuf et son remplacement par une trémie a pris fin, au mois de juillet 2024.

Depuis 2012, ce passage à niveau, situé sur un axe ferroviaire majeur qui relie Rennes à Saint-Brieuc et Brest, était inscrit au programme national de suppression des passages à niveau dangereux. Ce lieu de circulation très fréquenté, qui permet de rejoindre le CHU de Rennes-Hôpital Pontchaillou, la porte de Lorient et le Roazhon Park, a été remplacé par une trémie qui passe sous les voies ferrées. Elle a été conçue pour permettre aux véhicules légers, aux poids lourds et aux bus de circuler dans les deux sens de circulation. De leur côté, les piétons et cyclistes se déplacent en toute sécurité sur des voies séparées. À l'intersection du boulevard Marbeuf et des rues Louis-Guilloux et de Saint-Brieuc, le carrefour à feux a été supprimé et remplacé par un giratoire « à la hollandaise »

– avec des pistes cyclables dédiées et séparées de la circulation. Une attention particulière a été portée à la qualité architecturale de la trémie et à son insertion paysagère : « Ces travaux ont permis de désimperméabiliser les sols et de planter 180 arbres et arbustes dans la trémie, mais aussi sur les contre-allées du boulevard Marbeuf et le nouveau giratoire, souligne Cédric Duchet, conducteur d'opérations à Rennes Métropole. Le mur de soutènement est habillé de pierres de schiste pourpre et d'un béton sculpté. Les pierres issues de carrières locales rappellent la couleur des maisons historiques du boulevard. » Le montant total des travaux s'élève à 25,5 M€. Il est financé à 50 % par Rennes Métropole, à 25 % par l'État et à 25 % par SNCF Réseau.

Betton : la démarche « éviter, réduire, compenser » appliquée à un projet

Dans le centre de Betton, le projet de suppression du passage à niveau de la Levée, passage à niveau 7, était à l'étude depuis un peu moins de dix ans. La sécurisation des lieux à travers la création d'une trémie était envisagée. Mais, en cours d'études, il s'est avéré que la présence d'eau en quantité importante dans le sol impliquait d'importants travaux d'étanchéité, puis qu'une zone humide se trouvait à proximité. En 2024, avec la commune de Betton, Rennes Métropole a mené une réflexion liée à la démarche « éviter, réduire, compenser ». Que se passerait-il si le projet n'était pas réalisé ? Existait-il une alternative moins coûteuse et meilleure pour l'environnement, tout en garantissant une sécurisation des lieux ? L'élaboration du nouveau projet s'est appuyée sur une concertation avec des associations, cyclistes et habitants de quartiers de Betton, notamment lors d'ateliers participatifs organisés fin 2024. Il a été décidé de ne pas concevoir de trémie mais plutôt des aménagements, dont la modification de la circulation des bus afin de réduire de façon importante le franchissement du passage à niveau par les transports en commun.

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL108_2025-DE

Pacé : réaménagement du centre-ville

Les travaux de réaménagement du centre-ville de Pacé ont débuté au mois d'octobre 2024. Ils consistent à aménager le carrefour « Carré An Diskuiz », à l'intersection des boulevards Duc-Jean-V et Dumaine-de-la-Josserie. De plus, une nouvelle voie rue Camille-Claudel et un nouveau parking de 28 places seront créés, en face de la mairie. La première tranche de ces travaux, qui s'étaleront jusqu'à l'automne 2025, permettra de planter 29 arbres supplémentaires et d'atteindre 50 % de canopée sur le site réaménagé. Pour ce chantier, 30 % des bordures utilisées sont issues du recyclage.

Laillé : début des travaux dans le centre-ville

Au mois de juillet 2024, les travaux d'aménagement autour de la mairie ont commencé. Ces derniers concernent la rue de la Halte, la rue de l'Hôtel de ville, le parvis sud ainsi que les abords des commerces (boulangerie, boucherie, coiffeur, pharmacie). Ils permettront d'agrandir l'espace dévolu aux piétons et d'augmenter les surfaces végétalisées et désimperméabilisées de 1300 m². L'éclairage public sera modifié afin de limiter la pollution lumineuse et de préserver la faune et la flore de la commune, qui se trouve sur la trame noire de Rennes Métropole.



Travaux dans le centre-bourg en avril 2025.

© F. Hamon



Agriculture et alimentation : faciliter l'accès aux produits locaux

Pour faciliter l'accès des habitants à des produits locaux et de saison, la Métropole a mené plusieurs actions en 2024, dont l'édition d'un guide recensant une centaine d'adresses et la conception de panneaux pour repérer les lieux de vente à la ferme.

Comment faire connaître les productrices et producteurs locaux à celles et ceux qui vivent dans la métropole ? Comment faciliter l'accès aux circuits courts ? Trois actions de la Métropole ont tenté de rapprocher consommateurs et producteurs, l'un des objectifs de la stratégie métropolitaine pour l'agriculture et l'alimentation durables.

Le guide « Manger local et de saison »

Le guide pratique « Manger local et de saison », réalisé par Rennes Métropole, a été publié en juillet 2024. Sur une trentaine de pages, il recense Amap, marchés, magasins de producteurs locaux, lieux de vente directe à la ferme, sites web, tous ces endroits où l'on peut acheter de la nourriture locale et de saison (légumes, fruits, produits laitiers, viande...). Près d'une centaine de lieux de vente en circuit court y sont rassemblés, avec les horaires d'ouverture, des contacts et les produits disponibles. Le guide, imprimé à 20 000 exemplaires, a été largement diffusé. Il était disponible en particulier dans les bibliothèques municipales, les musées, ou lors d'événements culturels et sportifs comme Transat en ville et le Marathon vert. Il peut aussi être téléchargé sur le site web metropole.rennes.fr. De plus, une version actualisée du guide a été préparée en fin d'année et diffusée début 2025.

Une signalétique commune

Autre action menée en 2024 pour faciliter l'accès aux circuits courts : la conception de panneaux pour les lieux de vente directe à la ferme et des magasins de producteurs. Début 2025, 23 productrices et producteurs volontaires de 17 communes ont reçu un ou deux panneaux d'un mètre cinquante sur un mètre, à poser dans un rayon de cinq kilomètres autour de leur ferme. Ces panneaux, mis à disposition gratuitement par la Métropole, rappellent la charte graphique du guide « Manger local et de saison ». Ils permettent d'identifier des lieux où des produits sont vendus à la ferme, un peu partout sur la métropole. L'opération est renouvelée en 2025, car à ce jour, plus de 70 fermes proposent de la vente directe sur le territoire.

Les producteurs locaux sur la chaîne TVR

Les productrices et les producteurs locaux sont à retrouver dans l'émission mensuelle « Le cabas de Juliana » de la chaîne locale TVR, accessible sur la TNT et via les box. Un partenariat entre Rennes Métropole et TVR aboutit à ce que plusieurs des émissions, depuis décembre 2024, se tiennent sur des marchés dans des communes de la métropole, afin de faire découvrir les producteurs locaux. Une rubrique « L'info dans mon cabas » y met en avant des initiatives locales, destinées à favoriser une alimentation saine, durable et de proximité. ■



100 lieux de vente en circuit court

recensés par le guide « Manger local et de saison »



23 producteurs

proposant de la vente directe, bénéficiaires de panneaux personnalisés



Marché de producteurs locaux et races de Bretagne en avril 2024, à l'Écomusée.

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL108_2025-DE

Terres agricoles : une première obligation réelle environnementale

Rennes Métropole a mis en place, en 2024, une première obligation réelle environnementale (ORE) pour 7,6 hectares de terres agricoles qu'elle possède à Bruz. Quel qu'en soit le propriétaire, elles sont désormais protégées sur 99 ans par des clauses environnementales : elles devront rester en agriculture biologique ou, à défaut, aucun pesticide de synthèse ne devra y être utilisé, et les haies bocagères devront y être maintenues et préservées. Cette ORE, rendue possible par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, a été réalisée à l'occasion d'un processus de vente de ces terres qui n'a pas abouti. Cette première ORE sert également de modèle à d'autres, dont deux qui ont été mises à l'étude en 2024.

L'Écomusée et les races locales : des partenariats élargis

L'Écomusée de la Bintinais renforce encore son ancrage régional et son engagement aux côtés des associations de défense et de protection des races ou productions locales.

L'Écomusée de la Bintinais, qui héberge 19 races locales, apporte sa contribution au travail de dizaines d'associations de défense des races locales, parmi lesquelles la Fédération des races de Bretagne, l'Union bretonne pie noir, l'association de sauvegarde et de promotion de la chèvre des Fossés, Deñved ar vro/Moutons des pays de Bretagne, le Groupement des éleveurs de moutons d'Ouessant et le Club national des éleveurs de volailles

de races bretonnes... Aux côtés de ces alliés, l'Écomusée participe à la gestion génétique des races locales, aux salons agricoles, aux colloques ou aux journées techniques...

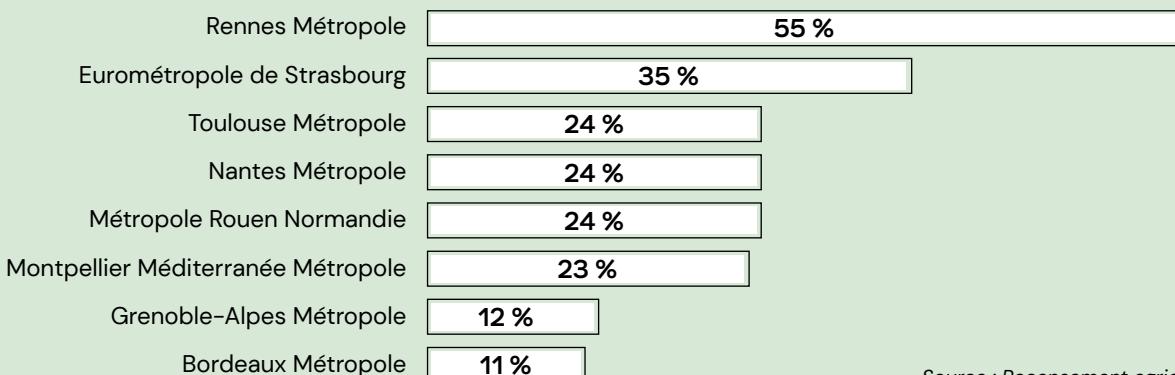
Route des cidres

De la même manière, l'Écomusée, adhérent au Pôle fruitier de Bretagne, a tissé un nouveau partenariat avec « La Vilaine, route des cidres », une association regroupant une dizaine de productrices

et de producteurs de cidres engagés du département. Le 3 novembre, l'événement « Cidre au pressoir » a servi de lancement officiel à la route du cidre, un nouvel itinéraire touristique. Enfin, la boutique propose désormais une sélection de produits alimentaires issus de producteurs locaux, à commencer par le jus de pomme des vergers conservatoires de l'Écomusée. En 2024, 2222 bouteilles ont ainsi été vendues, soit l'entièreté de la production 2023 !



Couverture du territoire en surface agricole utile (SAU) en 2020, comparaison avec un panel d'autres métropoles





Déchets alimentaires : 600 abris-bacs installés

Démarrée en 2023, la mise à disposition d'abris-bacs, destinés à recevoir les déchets alimentaires de la population de Rennes Métropole, s'est poursuivie en 2024. Elle s'accompagne d'une campagne en porte-à-porte avec distribution de kits (seau et sacs en papier kraft) et information sur les consignes de tri. Le taux de refus est faible (entre 5 et 15 %, selon les secteurs), et dans la moitié des cas, il est motivé par le fait que les habitants ont déjà mis en place

une solution de traitement de ce type de déchets. Cette campagne cible principalement les personnes qui résident en logement collectif.

Plus de 69 000 foyers ont été sensibilisés en 2024 et 609 abris-bacs installés, pour un total de 3150 tonnes de déchets recueillies. La collecte des particuliers est légèrement en deçà de ce qui était escompté, mais du côté des professionnels, en revanche, les objectifs sont largement dépassés.

Par ailleurs, le retour des habitants – régulièrement sondés – est positif. Le déploiement du dispositif et le travail de pédagogie seront poursuivis en 2025.

En 2024

**69 000 foyers
sensibilisés**

La déchèterie de La Chapelle-des-Fougeretz a son local réemploi

Ouvert en janvier 2024, le local réemploi de la déchèterie de La Chapelle-des-Fougeretz a permis de collecter 25 tonnes d'objets dont les habitantes et habitants n'ont plus l'usage, entre janvier et décembre 2024. Ces dons ont été redistribués à des ressourceries de Rennes Métropole. Par ailleurs, le nouveau bâtiment intègre un auvent équipé de 80 panneaux photovoltaïques qui permettent d'approvisionner en énergie les quartiers voisins de la déchèterie, soit l'équivalent de la consommation de 15 foyers, hors chauffage électrique. Ce programme s'appuie sur la coopérative CIREN, composée de citoyens engagés.



© A. Loubray

Tondeuse mulcheuse.

En 2024

**15 % de tonnage
de végétaux en moins
en déchèterie**

Jardins zéro déchet : la fin des tontes en déchèterie

Dans un contexte de dérèglement climatique, de saturation des déchèteries et de prise en compte du coût en carburant, l'année 2024 a vu l'arrêt des collectes de végétaux en porte-à-porte dans l'intra-rocade de Rennes et la fin des dépôts de tontes de pelouse en déchèterie. Une enquête montre que la mesure a été largement expliquée, comprise et acceptée, par 80 % des habitants de maisons avec jardins. Ces derniers, principaux intéressés, reconnaissent n'avoir pas rencontré de difficultés lors de sa mise en œuvre. Le chiffre est très encourageant pour une première année. La mesure s'accompagne d'ateliers pédagogiques, proposés par la direc-

tion des Déchets, pour aider les habitants à mettre en place un jardin facile à entretenir et résilient. Y sont largement détaillées les techniques de tonte avec *mulching*, de paillage, la possibilité de dépôts de la tonte en fines couches dans le composteur...

En 2024, le tonnage de végétaux (autres que les tontes) en déchèterie a diminué de 15 %. Il a atteint 23 000 tonnes (contre 27 000 tonnes en 2023), soit une réduction de 12 kg par habitant.

Incinérateur de Villejean : marché de substitution et reprise du chantier

Le chantier de l'unité de valorisation énergétique de Villejean (UVE) a été arrêté en mars 2023. En cause : les nouvelles chaudières, non conformes à la réglementation européenne relative à la sécurité. Pour rappel, les travaux de restructuration engagés depuis 2022 doivent permettre d'augmenter la production d'énergie pour une même quantité de déchets incinérés. L'enjeu consiste alors à relancer le chantier le plus rapidement possible, pour éviter les coûts importants liés au détournement temporaire des déchets.

En juin 2024, un point d'étape complet sur le chantier de l'UVE a été présenté aux maires des 43 communes de la Métropole. Chacun d'eux a pu avoir accès à l'ensemble des pièces et expertises qui ont conduit la Métropole à prendre la décision, rare pour un maître d'ouvrage, d'arrêter un chantier, au vu des doutes qui ont émergé, à mesure

de la construction, sur la conformité de l'usine aux normes en vigueur.

Le mois suivant, Rennes Métropole a décidé d'attribuer un marché de substitution à l'entreprise Est industries Sentis, installée en Moselle, afin de reprendre les travaux sur les chaudières.

Mise en place en juin 2024, une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le chantier de l'UVE a réuni 15 élus de la majorité et de l'opposition. Après six

mois de réunions et d'auditions, et plus de 7 000 documents étudiés, le rapport de la MIE a été adopté, à l'unanimité, en décembre 2024. La démarche, inédite, a répondu à une volonté de transparence sur ce dossier particulièrement complexe et technique. Elle visait à expliquer les causes de l'arrêt du chantier, ainsi que son impact environnemental et financier.



En 2024

**Une mission
d'information et
d'évaluation réunissant
15 élus métropolitains**

Les déchets du bâtiment mieux valorisés

En 2024 est entrée en vigueur la nouvelle responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

Treize des déchèteries métropolitaines de taille suffisante (sur 18) proposent le dispositif, qui permet de valoriser les déchets de type béton, gravats, plâtre, bois...

Deux nouvelles filières ont été créées pour le bois traité (aggloméré) et les huisseries (fenêtres), et 1700 tonnes de matériaux supplémentaires ont été recyclées par rapport à 2023. L'ensemble représente une économie de 500 000 euros sur les coûts de transport et de traitement des déchets en déchèteries.

En 2024

**+ 1700 tonnes
de matériaux recyclées**

par rapport à 2023



À Rennes, la boutique Phoner répare et vend des téléphones portables reconditionnés localement.

Une charte de l'économie circulaire

À l'automne 2024, 40 entreprises, associations et organismes ont signé une charte de l'économie circulaire initiée par Rennes Métropole. L'idée ? Faire émerger un nouveau modèle de développement, économie en ressources, en favorisant la réparation, la réutilisation et le recyclage au lieu de produire pour jeter.

En 2024

40 entreprises, associations et organismes signataires

02

Les solidarités métropolitaines





Début mars 2025, présentation de programmes en Bail réel solidaire lors du forum de l'accession à la propriété, Habiter!

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL108_2025-DE

Le BRS étendu à 43 communes

**Plus de communes, plus de ménages :
le Programme local de l'habitat (PLH) facilite l'accès
à la propriété en élargissant le périmètre du Bail réel solidaire.**

Rennes Métropole a été parmi les premières collectivités françaises à adopter le Bail réel solidaire (BRS), en créant un organisme de foncier solidaire. C'était en 2018. Initialement testé dans huit communes, le BRS peut être appliqué depuis 2024 à l'ensemble des 43 communes de la métropole. Le nouveau Programme local de l'habitat (PLH) 2023-2028 de Rennes Métropole a revu la carte.

Les plafonds de ressources ont également été ajustés. À son lancement, le dispositif s'adressait uniquement à des ménages aux revenus modestes. Le PLH a modifié les conditions d'éligibilité en fixant quatre niveaux d'accession en BRS. Depuis 2024, le BRS est ainsi décliné en cinq produits immobiliers, de l'accession sociale à l'accession libre. Des ménages aux revenus moyens, voire « moyens + » peuvent dorénavant prétendre accéder à la propriété à un prix inférieur au marché. Des primo-accédants, mais pas seulement.

La propriété moins chère

Dispositif d'accession à la propriété original, le BRS permet de séparer le foncier du bâti. Le ménage qui souhaite devenir propriétaire achète uniquement le logement. Moyennant une redevance modique (0,15 € mensuel par mètre carré), il loue le terrain. Ce qui permet de réduire le coût d'achat du logement de 15 % à 50 % selon les secteurs. La formule ouvre droit à la TVA à 5,5 %, ainsi qu'au prêt à taux zéro.

L'acquéreur est totalement propriétaire de son logement. Il peut y réaliser des travaux, l'améliorer, le revendre, se constituer un capital et le transmettre à ses enfants. En revanche, l'organisme de foncier solidaire (OFS) reste propriétaire du sol. Par ailleurs, le prix de revente est encadré. Cette plus-value limitée garantit la vocation sociale du logement dans le temps et empêche la spéculation. Ainsi, le logement reste perpétuellement abordable pour de nouveaux ménages sous conditions de ressources. En outre, le dispositif est sécurisant : l'OFS garantit le rachat au prix initial d'acquisition si jamais le ménage n'arrive pas à vendre son logement au bout d'un an, facilitant ainsi l'octroi d'un prêt bancaire.

1700 logements par an

Depuis 2021, près de 700 logements BRS ont déjà été livrés. Environ 2000 sont en projet, avec des permis accordés. D'ores et déjà, la Métropole recense sur son territoire près du quart des logements en BRS produits au niveau national. Et cette tendance va s'accentuer. Le PLH de Rennes Métropole prévoit la livraison de 1700 logements BRS par an, soit un tiers des logements neufs attendus. Mais le BRS n'est pas réservé au neuf : certains logements pourront être livrés dans le cadre d'opérations de réhabilitation. ■



**700
logements
BRS livrés
depuis 2021**

**2 000
logements
BRS
en projet**

ÉcoTravo : un levier vers la rénovation énergétique

Pour comprendre les leviers et les freins du dispositif écoTravo, ce dernier a été évalué par Rennes Métropole à travers un questionnaire spécifique au profil des bénéficiaires et des étapes réalisées : copropriétés, maisons, typologie de revenus, audit, travaux... À l'unanimité, c'est la qualité de l'accompagnement personnalisé qui est appréciée, avant les aides financières et les subventions. Levier majeur : lors de l'audit, l'élaboration des scénarios possibles (dont un en basse consommation) favorise la projection à long terme et la motivation à entreprendre les travaux. En revanche, les ménages concernés font part de leurs difficultés devant la complexité d'articulation des dispositifs, les contraintes administratives, les délais ou encore l'avance de trésorerie. Fin 2023, la réglementation nationale a changé, rendant obligatoire l'accompagnateur Rénov', agréé par l'État.

Habitat participatif : des Rencontres nationales à Rennes

Début juillet, Rennes a accueilli pendant quatre jours la septième édition des Rencontres nationales de l'habitat participatif.

Soutenu par Rennes Métropole, ce rendez-vous était organisé par Habitat Participatif France, un mouvement citoyen qui entend associer les habitants à des projets de logements partagés et, plus largement, aux politiques de l'habitat. Les rencontres ont rassemblé un millier de participants, selon l'organisateur. Au programme, des ateliers participatifs, des tables rondes, des conférences, ainsi que des visites d'habitats participatifs locaux.

habitatparticipatif-france.fr/?HPFRNHP



ÉcoTravo : les chiffres clés

Accompagner les propriétaires pour la rénovation énergétique de leur logement constitue la mission principale du dispositif écoTravo. La Métropole propose en plus des aides financières directes. Un bilan a été dressé en 2024. En copropriétés, 184 audits ont été financés depuis 2015. Parmi eux, 25 ont poursuivi la démarche jusqu'au vote de travaux BBC (étiquette B). Du côté des maisons, 2525 audits ont été financés depuis 2019, dont 487 ont débouché sur des travaux. Au total, 9 625 logements ont obtenu un audit intégrant un scénario BBC, et 2 537 ont occasionné des travaux BBC (Bâtiment Basse Consommation).



Réunion d'un groupe de travail du conseil de l'hospitalité, réfléchissant et proposant des actions plus efficaces pour l'accès à l'apprentissage du français.

Programme Hospitalité : pour des politiques inclusives

Inscrit dans la stratégie métropolitaine des solidarités, le Programme Hospitalité poursuit sa mission en faveur des personnes exilées en développant son volet « Inclusion, accès aux droits et à la citoyenneté ». Cela passe par la création d'un réseau des actrices et acteurs de l'accès aux droits qui vise à mieux articuler le travail collectif d'une cinquantaine de professionnels et bénévoles de l'accompagnement juridique et administratif des personnes non nationales. Mais également par l'organisation de formations destinées aux agents des services publics locaux et aux élus, permettant d'aborder les spécificités du public (parcours migratoires, difficultés d'intercompréhension...) et les enjeux d'accès aux droits, de démarches administratives, d'interculturalité ou de santé mentale. Ou encore via un service d'interprétariat

par téléphone, réactif et à destination de certains services des collectivités pour l'accueil et l'accompagnement des personnes allophones (198 entretiens en 2024).

A également été mis en place un conseil de l'hospitalité, une instance de participation citoyenne par et pour les personnes exilées, sans critère de langue ni de statut administratif. Son but : que les personnes concernées évaluent et contribuent à la politique locale d'accueil et d'inclusion. Ainsi, une vingtaine de membres se réunit une fois par mois depuis octobre 2024, en séance de travail, en atelier ou en formation, afin d'échanger autour des trois thématiques priorisées par le groupe : l'accès à l'emploi, l'accès aux droits et l'apprentissage linguistique. Avec, en transversalité, la lutte contre les discriminations et l'attention aux publics les plus vulnérables.

État des lieux de l'accès aux droits

Dans le cadre de sa stratégie métropolitaine des solidarités, Rennes Métropole a analysé l'accès aux droits sur le territoire, en cartographiant les structures sociales et réseaux de transports et en réalisant des entretiens avec les personnes concernées. Cette étude révèle les freins rencontrés par les usagers : le difficile accès aux CDAS, des conseillers numériques peu connus, le manque de structures autour des violences faites aux femmes, du handicap, de la santé mentale ou des discriminations hors de Rennes. A contrario, les CCAS, les épiceries sociales et les Centres locaux d'information et de coordination (Clic) sont identifiés et jugés faciles d'accès.

Témoignage

– **LIA KHOSROSHVILI,**

Membre du conseil de l'hospitalité

« On partage nos idées et expériences pour définir un plan d'actions »

Depuis le 2 octobre 2024, Lia Khosroshvili est membre du Conseil de l'hospitalité.

«

Qu'est-ce qui vous donne envie de participer ?

C'est une nouvelle expérience, et je trouve la proposition intéressante car elle concerne les personnes exilées comme moi. C'est un groupe de travail qui permet de résoudre les problèmes rencontrés dans nos parcours d'intégration en France. On partage nos idées et expériences, pour définir un plan d'actions.

Qu'est-ce qui vous anime dans ce groupe ?

J'apprécie le conseil et son attitude sérieuse. Ça me donne envie de participer activement aux travaux de notre groupe. Et j'espère que le conseil, en collaboration avec Rennes Métropole, pourra mettre en œuvre le plan d'actions, en partie au moins.

Pouvez-vous nous en citer quelques-unes ?

Au total, il y en a neuf. Dont l'organisation d'ateliers de pratique orale du français avec des personnes françaises, le financement d'un poste de juriste mobile pour faciliter les démarches administratives, la rédaction d'un guide d'accueil et d'intégration dans plusieurs langues, ou encore un plaidoyer sur les conditions de travail des personnes étrangères.

»

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Premier Contrat local de santé métropolitain

En 2024, l'élaboration du premier Contrat local de santé à l'échelle de Rennes Métropole s'est finalisée. Le Contrat local de santé (CLS) a été élaboré avec les acteurs locaux (établissements de santé, professionnels de santé et de la prévention, partenaires associatifs, institutionnels, habitants). Il s'est aussi appuyé sur une enquête en ligne auprès des Métropolitains, réalisée en 2024, qui a rassemblé plus de 500 contributions. Un forum participatif « La santé au cœur de Rennes et sa Métropole » s'est tenu en septembre à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Adopté en janvier 2025 et cosigné par la Ville de Rennes et l'Agence régionale de santé, le CLS vise à améliorer la prévention en santé et à faciliter l'accès au soin sur le territoire, avec l'ambition d'assurer un accès universel à la santé et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il se traduit par un plan d'actions autour de cinq axes, dont celui de faire culture commune autour de la santé à travers un réseau d'échange avec les communes qui le souhaitent et un partage des

Élaboré avec les acteurs locaux, le Contrat local de santé est signé par la Métropole, la Ville de Rennes et l'Agence régionale de santé. Autres cosignataires : la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) d'Ille-et-Vilaine, la Caisse d'allocations familiales (Caf), l'Éducation nationale ou encore des représentants d'usagers. Une vingtaine d'acteurs font partie du comité de pilotage qui veille à la mise en œuvre du CLS et au suivi des actions entreprises.



actions autour de la santé. Des actions de prévention et de promotion de la santé pourront aussi être menées auprès des habitants. Autres axes du CLS : faciliter l'accès au soin de toutes et tous (en anticipant par exemple les besoins dans l'offre de soin), agir sur

l'ensemble des facteurs environnementaux pour améliorer la santé (tendre vers un territoire zéro pesticide de synthèse, promouvoir des espaces intérieurs bénéfiques à la santé...) et développer une démarche globale d'urbanisme favorable à la santé.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une ressource contre la précarité énergétique

Plus de 20 000 ménages seraient en situation de précarité énergétique, selon l'Adil. Face à ce constat, Rennes Métropole décide d'agir, en créant au sein de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil) un poste de référent précarité énergétique, co-financé par l'État dans le cadre du Contrat local des solidarités. L'expérimentation a été lancée en septembre 2024. Les missions de ce poste : maîtriser les dispositifs d'aide existants et en identifier les difficultés et les freins à l'accès, partager ses connaissances avec les acteurs de terrain, et être une personne-ressource sur le territoire métropolitain.



21 000
ménages
en situation
de précarité
énergétique
logement en 2017

Source : Modèle Enerter Précarité
2021 Énergies Demain, Audiar
baro.audiar.org



Une borne avec un quiz sur les inégalités filles-garçons à la Maison de quartier Le Cadran dans le quartier rennais de Beauregard, en mars 2025.

Égalité femmes-hommes : plan d'actions adopté

Un nouveau plan d'actions sur l'égalité femmes-hommes pour Rennes Métropole et la Ville de Rennes fixe le cap pour les quatre années à venir.

Construire une feuille de route commune autour de l'égalité femmes-hommes, pour la Ville et la Métropole de Rennes, c'est désormais chose faite. Fin 2024, les deux collectivités, ainsi que le CCAS de la Ville de Rennes, ont voté un nouveau plan d'actions qui définit les orientations et ambitions pour les quatre années à venir.

Six politiques publiques identifiées

Ainsi, six politiques publiques ont été ciblées et impliquées dans le processus de réflexion : communication, économie-emploi-insertion, éducation, participation citoyenne, transports-mobilités et vie associative.

Un groupe de volontaires a été constitué au sein de chaque direction pour identifier les enjeux et objectifs, menant à la rédaction de quatre fiches actions

pour chacun des axes. Cette participation active a permis à tous les services de s'approprier les thématiques et de garantir un plan opérationnel transversal. Ce dernier s'appuie sur la sensibilisation et la formation des agents, des associations et des personnes contribuant à la parole publique et citoyenne et à l'éducation, mais aussi sur la création de boîtes à outils à destination de toutes les parties concernées. Le nouveau plan d'actions comprend aussi la poursuite des actions existantes, à l'instar – entre autres – des cours d'école non genrées, la rédaction d'un guide de bonnes pratiques en communication égalitaire ou des interventions de théâtre-forum dans le secteur de l'emploi. Les mesures engagées seront suivies par un comité de pilotage, chargé de dresser un bilan annuel du plan d'actions.

L'Observatoire métropolitain des discriminations est créé

C'est par la journée d'études « Racisme, le choix collectif d'en sortir », en mars 2024, qu'a été lancé l'Observatoire métropolitain des discriminations. Constitué d'une chargée de mission et d'un comité d'orientation (personnes élues, universitaires, représentante du Défenseur des droits, de l'Ordre des avocats et des services), il assure la réalisation d'enquêtes thématiques, une veille informative au bénéfice des services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, une fonction ressource pour les élus et la mise à jour du baromètre sur le ressenti discriminatoire. Cette enquête, portée par l'Association de recherches et d'études sur

la santé, la ville et les inégalités (Aresvi), a ainsi débuté au lancement de l'Observatoire. Sur la même base et forme que la première enquête de victimisation menée en 2019, le questionnaire a été diffusé en ligne, à destination des citoyennes et des citoyens de la métropole rennaise. Des entretiens thématiques individuels ont été menés et des focus groupe ont favorisé les échanges collectifs. Résultat : 1573 réponses ont été analysées, décrivant l'omniprésence du sexe, l'augmentation du racisme et la perception des discriminations fondées, entre autres, sur l'apparence physique (18 % en 2024, 13 % en 2019), le sexe et la grossesse (17 % en 2024, 28 %

en 2019), l'origine (15 % en 2024, 13 % en 2019) ou bien l'âge (14 % en 2024, 9 % en 2019). Les victimes de sexe sont plus nombreuses à relater les faits subis, mais seules 20 % des femmes disent s'être senties écoutées durant leurs démarches.

Baromètre sur le ressenti discriminatoire

1573 réponses analysées



Animation organisée dans un bus de la Star lors d'une journée d'études consacrée à l'approche spatiale des violences de genre, en novembre 2024.

Renforcer la prise en charge des femmes victimes de violences

Depuis 2019, Rennes Métropole œuvre à la mobilisation des partenaires qui luttent contre les violences faites aux femmes, notamment par l'animation de leur rencontre trimestrielle en réseau, par la mise en place de formations interdisciplinaires et en s'impliquant pour l'émergence de la Maison des femmes Gisèle-Halimi, ouverte fin 2023, à Rennes. En 2024, la collectivité renouvelle son soutien à la structure à travers sa participation financière (258 000 €) et l'organisation des comités stratégiques. L'accompagnement des femmes victimes de violences passe aussi par le co-financement, depuis 2021, de deux postes d'intervenantes sociales au commissariat de Rennes et à la gendarmerie de Vern-sur-Seiche (40 000 €). Leur rôle : accueillir, écouter et orienter les personnes concernées vers les services adaptés.

Politique de la ville : le Contrat de ville 2024-2030 approuvé

Le Contrat de ville 2024-2030 de la métropole rennaise a été approuvé en mai 2024 en conseil métropolitain. Il fixe le cap des actions qui seront menées ou soutenues par les institutions dans le cadre de la politique de la ville, sur cinq territoires prioritaires dans la métropole. Il découle du Plan « Quartiers 2030 », annoncé en octobre 2023 par le Comité interministériel des villes, et il s'appuie sur l'actualisation par l'État, fin 2023, de la géographie des territoires prioritaires et de leurs périmètres. Dans la métropole, cinq quartiers rennais sont concernés : Bréquigny/Champs-Manceaux/Les Cloteaux, Cleunay, Le Blosne, Maurepas et Villejean. Plus de 33000 personnes y vivent, soit 7 % de la population métropolitaine. Le taux de pauvreté y atteint en moyenne 45 %, contre 13,3 % dans l'ensemble de la métropole.

Quatre enjeux majeurs

Le Contrat de ville 2024-2030 est structuré autour de quatre axes majeurs et transversaux : la prévention et la lutte contre la pauvreté, la lutte contre toutes les discriminations, la transformation écologique, la tranquillité publique et la sécurité des habitantes et des habitants. Ils se déclinent en 19 chapitres, dont :



En octobre 2024, événement à l'occasion de l'inauguration de la place Jean-Normand au Blosne.

« favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle », « promouvoir une éducation pour toutes et tous », « poursuivre et adapter le renouvellement urbain et la résilience environnementale », « assurer

une occupation positive des espaces publics ». Le Contrat de ville 2024-2030 comprend aussi un projet pour chacun des cinq territoires, répondant à des enjeux spécifiques à chaque quartier.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Piloté par la préfecture et Rennes Métropole, le Contrat de ville rassemble 21 institutions dont des collectivités (Ville de Rennes, Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, le Département et la Région), des services de l'État (ministère de la Justice, académie de Rennes, ARS Bretagne, France Travail...), la Caisse des dépôts, la CCI d'Ille-et-Vilaine, les bailleurs sociaux ou encore l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). Il a été élaboré avec les habitants et les acteurs locaux, notamment à partir d'enquêtes de perception réalisées en 2018 et en 2022 (chacune auprès de 1500 personnes) et de rencontres sur l'espace public qui ont permis à l'automne 2023 d'interroger un millier d'habitants.

La place Jean-Normand prend vie au Blosne

En octobre 2024, une fête inaugurale a marqué une étape importante pour la place Jean-Normand, dans le quartier du Blosne à Rennes. Au printemps, le marché du samedi matin y était revenu. Une troisième résidence étudiante a accueilli ses premiers locataires à la rentrée. Les trois résidences étudiantes - les deux premières ayant ouvert à la rentrée 2023 - comprennent au total 315 logements.

Au rez-de-chaussée, les premiers commerces ont ouvert leurs portes (optique, tabac-presse) et d'autres ont

suivi dans les mois suivants (banque, pharmacie, boucherie primeur). L'installation d'autres activités (boulangerie, supermarché, restaurant...) est prévue d'ici à 2027, ce qui contribuera à faire de la place le cœur commercial du Blosne. En octobre, une halle, espace couvert dédié aux loisirs et aux sports, a été inaugurée. À proximité, un bâtiment a été construit pour accueillir, courant 2025, un pôle santé, avec plusieurs professionnels, une structure pluridisciplinaire menant des actions de prévention et de soin, ainsi que des associa-

tions de promotion de la santé. Enfin, près du Conservatoire, un square avec des aménagements pour les enfants et les familles, les Jardins-Slovènes, est accessible depuis juin 2024.

Transformée en un espace vivant et arboré, la place Jean-Normand est devenue une zone de rencontre : la vitesse des automobiles y est limitée à 20 km/heure avec priorité aux piétons et aux cyclistes.

Entreprendre dans les quartiers populaires

En octobre 2024, Rennes Métropole a adopté une stratégie intitulée « Pour une dynamique économique durable en quartiers populaires ». En parallèle du Contrat de ville 2024-2030 signé avec l'État (*lire page 38*), elle contribue à lutter contre les inégalités sociales et pour l'accès aux droits, en prônant une économie prospère, respectueuse de l'environnement et socialement juste. Rédigée après une concertation avec les habitants, entreprises et partenaires, cette stratégie identifie quatre enjeux prioritaires : l'accompagnement des entreprises, la construction de parcours résidentiels, l'amélioration de l'image des quartiers et la cohérence des politiques

publiques. Elle formalise une trentaine d'actions destinées à soutenir l'entrepreneuriat et favoriser l'ancrage d'activités et l'animation économique dans les quartiers de la politique de la ville (communication, offre de locaux, recrutement, etc.). A Rennes, les cinq quartiers prioritaires - Bréquigny/Champs-Manceaux/Les Clôteaux, Cleunay, Maurepas, Le Blosne et Villejean - rassemblent 33 000 habitants. Ils totalisent 2 432 établissements - dont deux tiers d'entreprises individuelles, en particulier dans les activités du commerce, de la livraison et de la construction.



L'entreprise à but d'emploi Blosn'up, menée grâce à l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », s'est installée dans un local au rez-de-chaussée du Quadri, dans le quartier du Blosne.

Deux tours font peau neuve à Maurepas

Faire du neuf avec du vieux. C'est le but de la réhabilitation débutée en mai 2024 dans les immeubles Brocéliande et Cézembre, au 10 et au 12 de l'allée de Brno, dans le secteur Gros-Chêne. Isolation, peintures, menuiseries, renouvellement des cuisines et salles de bains, création de T4, de T5 et de T6. L'opération de remise à neuf de ces tours emblématiques du quartier Maurepas érigées en 1962 concerne 180 logements, ainsi que la construction d'une Maison des habitants sur le toit de la tour Cézembre. Ce chantier d'un montant de 20 M€ devrait s'achever à la fin 2025.

À Maurepas, une transition participative

En 2024, la place du Gros-Chêne a parfois été rebaptisée Place à facettes, en écho à un programme d'animations impulsé par la Ville de Rennes et Territoires, et porté par l'association Keur Eskemm et des associations de quartier. L'objectif ? Organiser des ateliers et des rencontres sur la dalle du centre commercial, comme un grand banquet populaire en juin. Et aussi, collecter des paroles et informer les habitantes et les habitants sur le projet de renouvellement urbain de Maurepas. Depuis quelques années, le quartier se métamorphose, à l'image de la réhabilitation à venir du centre commercial du Gros-Chêne.



L'événement « Place à facettes » en avril 2024 place du Gros-Chêne à Maurepas.

© J. Mignot



Journées européennes du patrimoine 2024 à l'Écomusée de la Bintinais, sur le thème des agricultrices et des paysannes.

La Métropole actualise son projet culturel

Le projet culturel de Rennes Métropole a été mis à jour en juin 2024. Il fixe le cap de la politique culturelle de la Métropole pour les années à venir.

Le conseil métropolitain de juin a adopté le projet culturel métropolitain actualisé. Ce document-cadre de 2013 avait été l'objet d'une première actualisation en 2016. Il porte des actions valorisant notamment la coopération et la proximité.

Accompagner les communes

Pour élaborer cette actualisation, la Métropole a échangé avec les communes afin de prendre en compte leurs attentes. Dans un esprit de coopération et de mutualisation, la Métropole entend continuer à accompagner les projets artistiques qui irriguent les communes. Elle contribuera au travail sur des thématiques partagées par différentes communes, comme la mobilité des habitants vers des lieux culturels situés dans des communes proches et l'éducation artistique et culturelle.

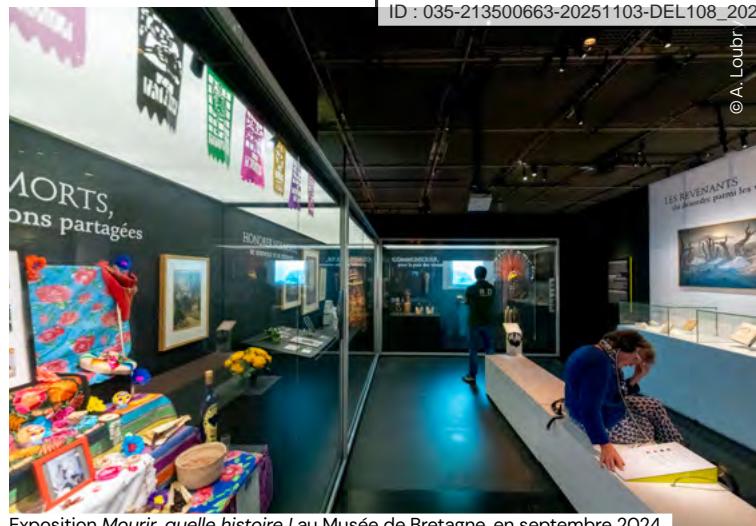
Le projet culturel actualisé prévoit que les Champs libres, l'Écomusée de la Bintinais et la Maison du livre à Bécherel accentuent leur action de proximité sur le territoire. Illustrations : une résidence photographique itinérante sera lancée par les Champs libres, le rôle de ressource pour les communes de l'Écomusée

est renforcé, par exemple sur la conservation et la valorisation des milieux naturels.

Consolider le récit métropolitain

Le projet entend en outre contribuer à bâtir un récit métropolitain et renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire commun. Il porte l'engagement de sensibiliser les habitants et les touristes à la relation ville-campagne, à la qualité de l'architecture et du patrimoine, en écho à la labellisation « Métropole d'art et d'histoire ». Le sentier métropolitain contribuera aussi à ce récit, en reliant des chemins existants et en encourageant à découvrir un patrimoine culturel et naturel partagé.

Le projet culturel affirme également l'ambition de la Métropole de contribuer à la reconnaissance, la conservation et la valorisation des langues de Bretagne que sont le breton et le gallo. Il entend aussi participer aux transitions environnementale et sociétale, par exemple à travers le partage de pratiques durables entre acteurs culturels et via des formations pour ces derniers sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. ■



Exposition Mourir, quelle histoire ! au Musée de Bretagne, en septembre 2024.



© A. Loubr

L'Opéra de Rennes et le MusikHall, nouveaux équipements d'intérêt métropolitain

En juin, le conseil métropolitain a voté le classement de l'Opéra de Rennes et du MusikHall comme équipements culturels d'intérêt métropolitain au 1^{er} janvier 2025. Établissement culturel en régie de la Ville de Rennes, outil structurant pour l'art lyrique à l'échelle nationale et seule maison lyrique de Bretagne, l'Opéra de Rennes met en œuvre un projet ambitieux qui vise à partager le répertoire lyrique dans toute sa diversité, dans la métropole, le département et l'ensemble de la Bretagne.

Situé dans le hall 9 du parc des expositions à Bruz, le MusikHall est le seul équipement d'Ille-et-Vilaine à accueillir

des spectacles à très grandes jauge - jusqu'à 7 000 personnes. Le public qui le fréquente provient, bien au-delà du seul public rennais ou métropolitain, de l'ensemble du département, de la région et parfois du Grand Ouest.



Le conseil métropolitain de juin a voté le classement de l'Opéra de Rennes comme équipement culturel d'intérêt métropolitain, à compter de janvier 2025.

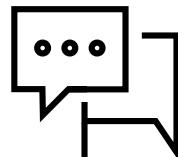
Festival « Nos futurs » aux Champs libres : plus de 500 jeunes engagés

Les Champs libres, en partenariat avec le journal *Le Monde* et Sciences Po Rennes, ont accueilli la troisième édition du festival « Nos futurs », du 21 au 24 mars 2024. Près de 300 étudiantes et étudiants, dont 127 lycéennes et lycéens, 114 jeunes au collège, en service civique, en insertion, en recherche d'emploi ou travaillant, activistes... se sont engagés dans l'élaboration de la programmation et/ou se sont investis durant le festival. Cet événement, gratuit et ouvert à toutes les générations, permet aux jeunes d'aborder les sujets qui leur tiennent à cœur, dans un climat apaisé propice à la réflexion. Il offre une tribune à la jeunesse dans toute sa diversité, alors qu'elle est souvent sous-représentée lors des prises de paroles médiatiques ou politiques. Les thèmes suivants ont notamment été abordés : comment éduquer nos parents, se déconnecter ou pas, les relations entre médias et justice, grandir dans une famille dysfonctionnelle...

La manifestation a accueilli 20 000 visiteurs, venus assister ou participer à la soixantaine de rendez-vous proposés sous des formes multiples : rencontres, kiosques, spectacles, concerts, restitution de hackathon, live, blind test, installations...

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

« Nos futurs » réunit chaque année une petite trentaine de partenaires rennais et une douzaine de partenaires institutionnels avec lesquels un travail est engagé six mois en amont. Les jeunes choisissent les sujets qu'ils souhaitent aborder, la forme sous laquelle ils souhaitent les traiter et avec quels invités. Ils sont accompagnés par les Champs libres et le journal *Le Monde*, qui se mettent à leur disposition.



Spectacle à l'intérieur des Champs libres, le samedi 23 mars.

En 2024
20 000 visiteurs
accueillis

Un trésor médiéval revient en Bretagne

Un manuscrit breton du XI^e siècle, acquis aux enchères à Londres par la bibliothèque des Champs libres, revient en Bretagne après dix siècles d'absence. Ce précieux ouvrage constitue un témoin rare de la production écrite bretonne du Moyen Âge. Son contenu : un commentaire de l'Évangile de saint Marc, rédigé par le moine Bède le Vénérable, provenant de l'abbaye de Locmaria. Parmi les 225 manuscrits identifiés comme ayant été réalisés en Bretagne entre 750 et 1150, seuls quatre sont encore conservés dans la région. Son acquisition a été rendue possible grâce à la mobilisation de l'État et des collectivités bretonnes en juin 2024, pour un montant de 328 778 €. Il est conservé à la bibliothèque de Rennes Métropole, aux Champs libres, qui dispose d'une riche collection patrimoniale de plus de 350 000 documents anciens ou relatifs à la Bretagne.



Face à la guerre - Dialogues européens : étape française aux Champs libres

Du jeudi 7 novembre au dimanche 1^{er} décembre 2024, les Champs libres ont accueilli la clôture des Dialogues européens, une série d'événements initiés par l'Institut français, en réaction à l'invasion russe de l'Ukraine. Lancés à Vilnius un an auparavant, les Dialogues européens ont voyagé à Varsovie, Prague, Amsterdam, Helsinki... avant de poser leurs valises à Rennes, unique étape française. Acteurs de l'enseignement supérieur, de la culture, des médias ou du monde associatif : en tout, une quinzaine de partenaires rennais se sont impliqués, sous l'impulsion des Champs libres, dans une programmation qui a couvert tout le mois de novembre.

Au travers de rencontres, projections, spectacles, films et concerts, le public a écouté une quarantaine de voix européennes (philosophes, journalistes, diplomates, artistes, acteurs de la société civile) venues de Pologne, d'Ukraine, de Bulgarie, de Bosnie-Herzégovine... La clôture de l'événement, qui a fait salle comble à chaque conférence, a permis de se pencher sur ce à quoi nous tenons dans l'héritage européen.

En 2024

15 partenaires rennais impliqués

Plus de 40 intervenants européens



Le Forum Séisme s'enracine

Les 25 et 26 septembre 2024, la deuxième édition du Forum Séisme s'est déroulée à Rennes, salle de la Cité et dans la halle Martenot. L'événement s'adresse aux étudiants et professionnels souhaitant explorer le futur du travail face aux défis écologiques et sociaux. En 2024, le Forum Séisme a réuni 5 500 participants, dont 3 500 étudiants, autour des métiers à impact positif. Des ateliers et tables rondes sur des thèmes comme la finance vertueuse, les matériaux durables dans l'habitat ou la transition écologique des organisations ont été organisés. Cet événement soutenu par Rennes Métropole a accueilli une centaine de structures engagées : associations, entreprises, écoles, structures publiques et coopératives.

seisme.org

Gratuité à la bibliothèque des Champs libres : fréquentation en hausse

Mise en place au lendemain du Covid, en 2020, la gratuité des inscriptions à la bibliothèque des Champs libres est toujours d'actualité. En 2024, on comptait 70 800 personnes inscrites dans les bibliothèques - les Champs libres et les bibliothèques municipales de Rennes -, en nette progression par rapport à 2023 où 65 160 personnes avaient pris leur carte.

Cette gratuité a des conséquences heureuses : l'élargissement des publics, une fréquentation accrue (22 671 visites de plus à la bibliothèque des Champs libres en 2024 par rapport à 2023), davantage de documents empruntés (+16 475 aux Champs libres) et un bon taux de réabonnement.

En 2024

22 671 visites supplémentaires à la bibliothèque des Champs libres
par rapport à 2023

Des dispositifs d'accessibilité pour une culture sans barrières

La culture est un puissant vecteur de citoyenneté et d'inclusion. Dans cette perspective, la Métropole met en place des actions concrètes pour garantir un accès à la culture pour tous, quel que soit l'âge, le handicap ou le statut social des individus.

Rennes Métropole souhaite lever les obstacles à la participation culturelle en proposant des outils adaptés, des équipements accessibles et des actions inclusives. Parmi les dispositifs phares,

on retrouve les livrets FALC (faciles à lire et à comprendre), des visites guidées en langue des signes française (LSF) et des audioguides multilingues. Ces ressources facilitent l'accès à la culture

et la rendent plus inclusive, répondant ainsi aux besoins de publics divers. Les équipements culturels de la Métropole sont aménagés de manière à garantir une expérience fluide et accessible à tous. Des signalétiques claires, des espaces de rencontre adaptés et des parcours de visite modifiés permettent d'offrir une expérience inclusive à tous les visiteurs.

Prescriptions muséales

Rennes Métropole se distingue également par des initiatives innovantes en 2024, parmi lesquelles : les prescriptions muséales, qui permettent aux personnes en parcours de soin de visiter des musées pour favoriser leur bien-être, ou encore la pictothèque libre de droits, qui a fait l'objet d'un travail collectif avec des partenaires volontaires du secteur du handicap et de la culture et des personnes en situation de handicap.

© A. Loubray



Les prescriptions muséales permettent aux personnes en parcours de soin de visiter des musées, comme le Musée des beaux-arts (photo), les Champs libres, le Musée de Bretagne ou l'Écomusée.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Moins, mais mieux

Expositions zéro déchet, festivals en circuit court, réduction de l'empreinte carbone des déplacements liés à la culture, sobriété des pratiques numériques... Depuis plusieurs années, la direction de la Culture de Rennes Métropole met en place de multiples actions afin de réduire l'empreinte climatique des événements et bâtiments culturels qu'elle abrite. Depuis 2023, 408 agents ont participé à une fresque du climat, sur les 498 qui composent la direction de la Culture. Au Musée de Bretagne, l'exposition « Mourir, quelle histoire ! », présentée en 2024, a réutilisé la scénographie conçue pour l'abbaye de Daoulas (Finistère). Enfin, pour ne citer que cet exemple, la vente annuelle de décors, accessoires et costumes de l'Opéra, organisée en partenariat avec La Belle Déchette, a attiré 744 personnes en 2024.



Un Weekend à la rue : une collaboration intercommunale

En mai 2024, Un Weekend à la rue a déroulé sa sixième édition. Le dispositif est original : six communes du sud-est de Rennes, Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche s'associent, le temps d'un week-end, pour proposer des animations et des spectacles autour des arts de la rue. Rennes Métropole soutient cette initiative en permettant la mutualisation des outils techniques, logistiques et de communication. Plus de 2000 personnes se sont déplacées en 2024 et ont assisté à des performances gratuites, tout public et faisant appel à des artistes locaux.

À plus dans le bus... vers la Fête du livre de Bécherel

Pour sa 34^e édition, la Fête du livre de Bécherel, organisée pendant le week-end de Pâques par la Maison du livre a innové, en proposant des interventions dans les bus pendant trois jours. Les transports de la ligne régulière Rennes-Bécherel et les navettes spéciales « Fête du livre » mises en place embarquaient les comédiens de l'association bretillienne Le Tirelarigot pour des séances de lectures improvisées, autour de la thématique de l'événement : Sauvage ! But de l'opération : inciter les visiteurs à emprunter les transports en commun pour se rendre à la Fête du livre et laisser leur voiture au garage. Cette proposition a permis de doubler le nombre de voyageurs par rapport à 2023.



La Fête du livre à Bécherel en 2023.

Une tarification solidaire pour la formule « dix voyages »

Les tarifs réduits sous conditions de ressources sur le réseau Star peuvent offrir des baisses de prix de 50 % à 85 % ou la gratuité du service, en fonction des ressources du bénéficiaire. En plus de l'abonnement mensuel, possibilité est offerte, depuis le 1^{er} juillet 2024, de bénéficier d'une formule « dix voyages » à - 50 %. Idéal pour les voyageurs occasionnels, le titre est proposé au prix de 7,65 € les dix voyages. En 2023, 67 000 personnes ont bénéficié de la tarification solidaire des transports sur le réseau Star.



Stationnement : un tarif réduit en fonction des revenus

De 2 à 7 euros : depuis le 1^{er} décembre 2024, la Ville de Rennes propose un tarif réduit mensuel aux résidents pour leur permettre de stationner dans les rues situées en zone verte. Calculée en fonction des revenus, cette tarification (sur les mêmes critères que la tarification réduite des transports ou de la carte Sortir !) est délivrée après instruction par le CCAS. La mesure vise à limiter l'impact financier de l'extension du stationnement payant pour les ménages les plus modestes. Rennes Métropole est concernée dans la mesure où une partie des amendes (forfait post-stationnement) lui est versée afin de pouvoir contribuer aux financements de travaux de sécurisation de l'espace public.



Janvier 2025, visite d'une délégation du prix « Territoria Or » devant le projet d'extension de l'école à Saint-Armel.

Le soutien à la transition écologique des communes

Pour sa première année d'exercice, le fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE), doté de 22,5 M€ sur la période 2024–2026, a cofinancé 24 projets d'équipement des communes et a été reconnu au niveau national par le prix « Territoria Or ».

Depuis 2019, Rennes Métropole participe au financement de projets d'investissement dans les communes. Précédemment appelé fonds de concours, le dispositif a évolué, pour devenir en 2024 le fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE). Sur la période 2024–2026, celui-ci est doté d'une enveloppe de 22,5 M€. Le fonds de concours était initialement conçu pour accompagner les communes dans la réalisation d'équipements de proximité permettant d'améliorer les conditions d'accueil des habitants. Le FMTE poursuit cet objectif, mais il va plus loin en mettant l'accent sur la transition écologique. Les projets proposés au comité d'engagement sont analysés à travers une grille de critères environnementaux : l'énergie, l'impact carbone, la mobilité, l'adaptation au changement climatique, l'impact sur la biodiversité et les milieux. Les projets retenus sont cofinancés à minima par la Métropole à hauteur de 20 % de leur coût pour la commune. En fonction de leur degré d'ambition concernant les critères environnementaux, ils peuvent être cofinancés pour 10 % à 20 % supplémentaires. Onze communes*, considérées comme pôles de proximité à conforter, bénéficient d'un bonus de 10 % de cofinancement pour leurs projets.

24 projets cofinancés en 2024

En 2024, 24 projets ont été retenus pour bénéficier d'un cofinancement par la Métropole via le FMTE. Parmi eux, l'extension de l'école à Saint-Armel, comprenant la construction d'un restaurant scolaire et d'un espace d'accueil périscolaire. Ce projet se distingue par la prise en compte d'enjeux de transition écologique : bâtiment en terre crue, utilisation d'éco-matériaux, récupération de l'eau de pluie, production d'énergie renouvelable, accès facilité pour les piétons, vélos et trottinettes... Autre exemple, l'aménagement du parc du Côteau à Orgères, qui apporte une contribution notable à la préservation de la biodiversité, de la faune et de la flore. L'une des nouveautés du FMTE réside en l'accompagnement des communes sur l'aspect environnemental des projets. Cela peut permettre de renforcer leur ambition sur ce point et potentiellement ouvrir à un cofinancement supplémentaire en rapport avec les critères environnementaux remplis.

Reconnaissance nationale

En novembre 2024, le fonds métropolitain a été récompensé d'un prix « Territoria Or », dans la catégorie « Enjeux environnementaux ». Ce prix, décerné par l'Observatoire national de l'innovation publique, récompense dans 19 catégories les initiatives des collectivités qui sont innovantes, peuvent être reproduites ailleurs en France et font preuve d'une bonne utilisation de l'argent public. ■

* Bécherel, Cintré, Clayes, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Langan, Le Verger, Miniac-sous-Bécherel, Parthenay-de-Bretagne, Saint-Armel et Saint-Sulpice-la-Forêt.

03

Au cœur des transitions





Inauguration, en juin 2024, d'un tronçon du Réseau express vélo entre Rennes et Cesson-Sévigné.

Le Réseau express vélo poursuit son développement

Depuis 2020, Rennes Métropole développe un Réseau express vélo pour relier Rennes aux 15 communes limitrophes.

L'objectif est de permettre aux cyclistes d'atteindre une vitesse de 20 km/heure grâce à des voies dédiées et sécurisées en dehors de la circulation routière.

Après la mise en service en 2023 des liaisons entre Rennes et Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Montgermont, Le Rheu, Vezin-le-Coquet et Vern-sur-Seiche, le Réseau express vélo (REV) a poursuivi son développement en 2024. Il est désormais possible de relier à deux roues, *via* des voies dédiées, Rennes à Pacé et Rennes à Cesson-Sévigné en traversant en toute sécurité l'Écopôle sud-est, la plus importante zone d'activité de Bretagne en nombre d'emplois.

Huit liaisons déjà en service

Le REV s'inscrit dans le Plan de déplacements urbains (PDU) de Rennes Métropole qui favorise les déplacements décarbonés *via* les transports collectifs, le vélo, le covoiturage ou la marche. « Le Réseau express vélo est

un levier à part entière pour désaturer les infrastructures routières aux heures de pointe, explique Guillaume Porcher, chargé d'étude au sein du service Mobilité urbaine à Rennes Métropole. Même si l'usage du vélo et des transports collectifs a progressé ces dernières années, une part importante des déplacements est encore réalisée seul en voiture, sur des distances de quelques kilomètres. » Sur les huit premières liaisons déjà en service, le REV est utilisé par 3500 à 4000 cyclistes par jour.

En 2025, les liaisons Rennes-Acigné et Rennes-Bruz, *via* le campus de Ker Lann, devraient être inaugurées. À terme, 105 kilomètres relieront Rennes à 15 communes de la métropole, pour constituer l'armature urbaine du réseau cyclable métropolitain.

En 2024

2 nouvelles liaisons ouvertes

Rennes – Cesson-Sévigné et Rennes – Pacé



Une nouvelle commande de bus électriques

En 2024, 25 nouveaux bus électriques ont été commandés. D'ici à 2031, l'ensemble de la flotte de bus de Rennes Métropole aura été converti à l'électrique pour ses lignes urbaines.

L'électrification des lignes de bus se poursuit. Depuis juillet 2023, les lignes 12 et C6 sont électrifiées. D'ici la fin de l'année 2025, six lignes supplémentaires (C4 et 10, C2 et 32, C3 et 34) seront également dotées de bus électriques. Pour permettre l'adaptation de ces lignes, une nouvelle commande de 25 bus Mercedes eCitaro a été lancée en 2024. Cette acquisition de Rennes Métropole permettra d'achever la première tranche du programme d'électrification (2023-2025), qui comprend l'achat de 84 bus électriques et la construction des infrastructures de recharge aux terminus

des lignes concernées et au dépôt de la plaine de Baud.

100 % de bus électriques en 2031

En mars 2024, le conseil métropolitain a voté un budget de 57,6 M€ pour financer la deuxième tranche de l'électrification des lignes de bus urbaines, plus les quatre lignes de trambus, qui s'étalera entre 2027 et 2031.

Le budget prévoit aussi l'installation de panneaux photovoltaïques dans les deux dépôts de bus : 5 830 m² à Baud-Chardonnet (et 2 670 m² sur l'extension),

et 5 460 m² pour le dépôt de Mivoie à Saint-Jacques-de-la-Lande.

« Tous les ans, 10 % des bus des lignes urbaines (c'est-à-dire 25 bus sur les 250 que compte le parc de Rennes Métropole) sont peu à peu électrifiés, précise Vincent Tournedouet, responsable du service Métro Investissements Transports à Rennes Métropole. En dix ans, entre 2022 et 2031, on aura converti l'ensemble du parc des lignes urbaines à l'électrique. » Une volonté affirmée depuis 2018 par le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Rennes Métropole.

Des bus jusqu'à 21h45 dans 13 communes

Pour faciliter les déplacements des habitants de Bourgbarré, Chavagne, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Laillé, L'Hermitage, Montgermont, Orgères, Pont-Péan, Romillé, Saint-Erblon, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet, ces communes sont désormais accessibles sept jours sur sept par les bus du réseau Star, jusqu'à 21h45, dernier départ de Rennes.

Trambus : un projet concerté

Au printemps 2024, une vaste concertation s'est ouverte sur les aménagements, la végétalisation, la cohabitation avec les cyclistes des lignes de trambus T1 (ZA Nord, Beauregard et Villejean/ViaSilva via le centre de Rennes) et T2 (Route de Lorient/Cesson-Sévigné). Neuf ateliers ont été organisés, accueillant 1400 personnes, et plus de 2000 contributions ont été recueillies. Ce temps de consultation aura permis de répondre aux questions les plus fréquentes : pourquoi un trambus ? Quelles seront ses performances ? Quels aménagements de voirie ?

La synthèse des travaux est accessible sur le site de la Fabrique citoyenne : fabriquecitoyenne.fr/blog/consultation-citoyenne-trambus-le-bilan

Panne sur la ligne b : comprendre et s'adapter

Après une première panne fin 2023, la ligne b du métro de Rennes s'est de nouveau arrêtée brusquement début 2024. Investigation des causes et remplacement de pièces sur 25 rames ont permis de cheminer vers une remise en service en toute sécurité, à l'été. En parallèle, le réseau a su s'adapter pour répondre aux besoins.

C'est un freinage d'urgence sur une rame de métro, le 3 janvier 2024, qui a mis la ligne à l'arrêt pendant six mois. Le temps pour le constructeur Siemens Mobility et l'exploitant Keolis Rennes de comprendre et réparer. Le verdict est tombé : une pièce mécanique sur l'axe pivot d'un bogie de la rame a cassé. À titre préventif, les 100 pièces identiques seront changées sur chacun des quatre bogies des 25 rames de la ligne. Trois trains passent entre les mains des techniciens chaque semaine, et le 20 juin 2024, la ligne b du métro de Rennes est remise en service.

Un réseau de bus temporaire

Pour pallier cette panne et répondre aux besoins des milliers de voyageurs (110000 voyages effectués chaque jour sur la ligne b), Rennes Métropole et Keolis imaginent un nouveau réseau de bus temporaire en à peine un mois. Les plans de circulation, les temps de parcours de chaque ligne sont revus, les plannings des 600 agents de conduite sont adaptés. Il s'agit d'offrir un réseau optimisé pour les déplacements des habitants et usagers, dans l'attente du redémarrage de la ligne b.

Pour accompagner cette nouvelle offre, des agents Star ont orienté et renseigné les voyageurs. Ces derniers représentent 426000 voyages quotidiens sur le réseau, en moyenne.

Avec la remise en service de la ligne b, le réseau de métro a retrouvé sa fréquentation et a même battu des records à la fin de l'année 2024.

305 000 voyages ont été enregistrés sur le réseau Star le samedi 7 décembre 2024, c'est un chiffre inédit pour un samedi ! Par ailleurs, 165 000 voyages ont été recensés le 15 décembre, établissant un nouveau record pour un dimanche.

En 2024

305 000 voyages
le samedi 7 décembre
sur le réseau Star



Le réseau de métro a connu une forte fréquentation fin 2024.

Ligne a : des travaux pour plus de métros

Des travaux d'envergure vont être menés jusqu'à la rentrée 2028 sur la ligne a du métro. Création de quai, extension de tunnel, nouvel aiguillage au terminus Kennedy doivent permettre de modifier le retournement des rames en bout de ligne et de développer la fréquence de leurs passages, toutes les 66 secondes. Ces aménagements permettront de transporter 9 300 personnes par heure et par direction aux heures de pointe. Sept nouvelles rames de métro seront acquises afin d'absorber ce flux de voyageurs. Le coût des travaux est estimé à 140 millions d'euros hors taxe.



Vue aérienne de la rue du Manoir de Servigné et de la Z.I. route de Lorient, à Rennes.

Un Programme local pour les activités économiques

Au regard de la transition écologique, comment répondre aux besoins des entreprises du territoire en termes de foncier ? C'est tout l'enjeu du Programme local de l'aménagement économique (PLAE), voté par les élus métropolitains, le 26 septembre 2024.

La loi Climat et résilience, promulguée en août 2021, a fixé l'objectif du « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Rennes Métropole a pris de l'avance avec le Programme local de l'aménagement économique (PLAE). Comme de plus en plus de collectivités, elle cherche à rééquilibrer la balance entre développement économique et préservation des terres, notamment agricoles.

Inverser la tendance

Résultat d'échanges entre la Métropole et les communes membres, le Programme propose d'inverser la tendance face à l'étalement urbain. Un travail de diagnostic a établi que 65 hectares cessibles devaient être produits dans les dix années à venir. 60 % de cette surface seront issus du renouvellement des zones d'activité économique existantes. L'aménagement de nouvelles zones sera, quant à lui, limité à hauteur de 40 % (six zones d'ici à 2035). Cette répartition permettra toujours l'installation ou la relocalisation d'entreprises qui ont besoin de plus de place (industrie et logistique notamment), tout en respectant l'ambition de préserver la surface agricole utilisée (SAU) du territoire à hauteur de 55 %.

Pour atteindre cet objectif, il faut occuper l'espace de manière plus dense et le reconfigurer. Démarche encore assez rare au plan national, la densification de l'existant est l'occasion de réflé-

chir à de nouvelles pratiques : réhabiliter des bâtiments, gagner de l'espace en hauteur et au sol, mettre en commun des équipements et des services, envisager le retour d'activités productives dans l'espace urbain, etc. Les équipes de Rennes Métropole accompagnent et conseillent les entreprises et les communes dans cette évolution, avec des solutions individuelles.

Le foncier, un bien commun

L'impact environnemental ne peut pas être oublié quand on parle d'aménagement. Le PLAE rappelle des objectifs majeurs : végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, réduction des émissions de carbone, économies d'énergie, production d'énergies renouvelables, ou encore changement d'usage des bâtiments obsolètes. L'autre objectif de Rennes Métropole est de faire en sorte que les zones d'activité économique conservent leur vocation sur le long terme, en facilitant leur renouvellement. Avec l'introduction du bail à construction, elle permet aux entreprises de séparer le foncier du bâti. Ces dernières louent le terrain à la collectivité et restent propriétaires des murs. Le coût du foncier d'activité est ainsi maîtrisé, et la vocation des zones d'activité est préservée. Comme pour l'habitat avec le Bail réel solidaire, c'est une façon de considérer le foncier comme un bien commun à préserver. ■



**60 %
de la surface**

à produire issus
du renouvellement
des zones d'activité
existantes

En route vers la reconversion industrielle de La Janais

Le projet de renouvellement de La Janais, longtemps fief exclusif de l'industrie automobile à Chartres-de-Bretagne, poursuit sa route.

En 2024, le Pôle d'excellence industrielle (PEI), au croisement des enjeux de réindustrialisation et de transition écologique, accueille ses premières entreprises.

En février, Safran annonce son implantation sur six hectares à La Janais avec, à la clé, 500 emplois. Le groupe aéronautique y ouvrira une fonderie dédiée à la production d'aubages de turbines pour ses moteurs d'avions civils et militaires. La métropole rennaise n'avait pas connu d'implantation industrielle d'une telle ampleur depuis plus de vingt ans. En avril, l'entreprise locale Joncoux, spécialiste des conduits de fumée et de



L'intérieur du Bâtiment 78, en avril 2025.

ventilation, pose la première pierre de son troisième site de production au sein du PEI. À travers la conception de leur bâtiment et la transformation de leur production, ces deux entreprises innovent pour répondre aux exigences d'une industrie bas carbone « made in » La Janais.

Autre acteur de l'excellence industrielle décarbonée : le Bâtiment 78, propriété de Rennes Métropole. Cet ancien atelier automobile de 25 000 m² est réhabilité

pour accueillir des start-up industrielles spécialisées dans le bâtiment durable, les mobilités moins polluantes, la robotique et les nouvelles énergies. En novembre, les conseillers métropolitains ont confié la gestion et l'exploitation du Bâtiment 78 au groupement SEB 78, composé de la CCI 35, Wacano et l'Eclozr.

Rennes demain : un site web pour accompagner les entreprises

Rennes Métropole a lancé un nouveau site web pour celles et ceux qui souhaitent entreprendre de manière responsable sur le territoire. Il est intitulé « Rennes demain », et est accessible via l'url entreprendre-rennes.fr. Ce portail est structuré selon trois grandes rubriques : « S'informer », « Se transformer » et « Être accompagné ». La première apporte des informations sur l'entrepreneuriat dans la métropole, les secteurs stratégiques du territoire, la formation, l'emploi et le recrutement sur le territoire, ou bien les réseaux professionnels. L'action métropolitaine destinée à accompagner la transformation écologique et sociale des entreprises y est également présentée, ainsi que des initiatives récentes d'acteurs locaux.

Le deuxième item apporte des explications sur la manière dont chaque entreprise peut participer à la transformation durable du territoire, avec des conseils pour mener des actions concrètes et des services proposés localement. Un outil d'autodiagnostic est proposé pour évaluer l'impact écologique et social de son entreprise et identifier des axes d'amélioration.

Enfin, la rubrique « Être accompagné » présente un panorama des différents dispositifs d'aides de la Métropole aux entreprises, grâce à des fiches synthétiques, et des contacts d'experts susceptibles d'apporter un accompagnement adapté.

entreprendre-rennes.fr

Pépinières

Rennes Métropole est propriétaire ou locataire de 11 sites tertiaires, qui accueillent des pépinières ou des centres d'affaires de quartier. Leur vocation première est d'accueillir, d'accompagner et de proposer des services à de jeunes entreprises en phase de création. Pour la gestion et l'exploitation de ces sites, une délégation de service public a été attribuée en novembre 2024 à l'opérateur Citédia Métropole, pour une durée de douze ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette délégation de service public comprend un douzième lieu, la cité artisanale du Blosne dont l'achèvement est prévu en 2026. Les missions confiées à Citédia Métropole sont la gestion des lieux, l'accompagnement des entrepreneurs hébergés, en partenariat avec la BGE et Le Poool, ainsi que la réalisation d'investissements pour réhabiliter et mettre certains sites aux normes énergétiques.

Cap vers le tourisme fluvestre

La stratégie touristique 2022 a mis le cap sur un tourisme toujours plus durable, tranquille et de proximité. Dans ce but, le conseil métropolitain a adopté, en juin 2024, un schéma directeur métropolitain du tourisme et des loisirs fluvestres.

Le terme « fluvestre » désigne l'union entre le fluvial et le terrestre. Sur le territoire de Rennes Métropole, 84 % des habitants et 24 communes sont concernés, avec 129 kilomètres de voies d'eau et cinq branches (Vallée de la Vilaine, Meu, Seiche, canal d'Ille-et-Rance, Vilaine amont).

S'appuyant sur sa caractéristique de « ville archipel », son patrimoine métropolitain et les trames verte et bleue, la Métropole a défini avec la Région une

stratégie visant à structurer une offre de loisirs et de tourisme le long des cours d'eau. L'ambition : diffuser les flux touristiques, réserver un accueil exemplaire aux clientèles fluvestres (plaisanciers, cyclotouristes, randonneurs), et développer une offre populaire pour tous les publics.

Le plan repose sur trois socles : le recensement des équipements de ces espaces pour les valoriser et les préserver; une programmation priorisant le développement d'activités touristiques et de loisirs durables - d'où par exemple le lancement fin 2024 d'un appel à projets pour animer les maisons éclusières de Chevaigné; la gouvernance entre les partenaires.

Avec Destination Rennes, les communes ou encore des acteurs privés, cette démarche conforte l'existant et des projets (dont l'aménagement du sentier métropolitain), tout en créant de nouvelles perspectives.

En 2024

**129 km
de voies d'eau**
dans la métropole



La Vilaine à Bruz.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Héberger le tourisme durable

Accompagner la transition des hébergements touristiques est l'ambition de Rennes Métropole, Destination Rennes et la CCI d'Ille-et-Vilaine. Depuis 2023, la Métropole aide les hébergeurs à obtenir un label écoresponsable en finançant 70 % des frais d'audit et d'adhésion pour une première certification ou labellisation.

En 2024, 11 hôtels ont été soutenus, ce qui a porté le nombre d'hôtels et autres établissements certifiés ou labellisés à 27, dont 23 avec le label Clef verte. Un quart des hébergeurs de la métropole sont donc engagés dans une démarche durable. L'aide se poursuit en 2025.



Conférence : Ralentir ou périr

L'économiste Timothée Parrique, auteur de l'ouvrage *Ralentir ou périr* paru en 2022, est intervenu le 24 septembre à l'Hôtel de Rennes Métropole pour une conférence du cycle « Transitions », qui a débuté en mai 2024. Extrait tiré de son intervention : « Si vous ne pouvez pas verdier la croissance, vous n'avez pas mille solutions malheureusement. C'est pour cela que je dis "ralentir ou périr". La seule autre option pour des pays qui sont en dépassement écologique avec des gros PIB et des grosses empreintes, c'est de produire et de consommer moins. Il n'y a pas d'entre-deux. »



La Cyberplace a été inaugurée le 18 novembre en présence de Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, de Nathalie Appéré, présidente de Rennes Métropole, et de Clara Chappaz, alors secrétaire d'Etat à l'Intelligence artificielle et au Numérique.

Inauguration de la Cyberplace

Au mois de novembre, la Cyberplace a été inaugurée. Ce bâtiment dédié à la cybersécurité conforte Rennes dans son statut d'acteur majeur du secteur en France et en Europe.

Située à deux pas de la ligne b du métro dans le quartier de ViaSilva, la Cyberplace réunit, sur 7 600 m² et cinq étages, des bureaux, un auditorium et des salles de réunion dans un espace entièrement sécurisé. Inauguré en novembre, le bâtiment accueille les acteurs majeurs qui accompagnent le développement de la filière de la cybersécurité à Rennes : Le Poool x La French Tech Rennes Saint-Malo, la Cyber-défense factory, un incubateur de start-up civiles et militaires, ainsi que le siège du pôle d'excellence cyber.

Une nouvelle pépinière d'entreprises

L'immeuble accueille également Cykred, la huitième pépinière d'entreprises de Rennes Métropole. Exploité par Citédia, ce nouveau vivier de jeunes pousses œuvrant dans la cybersécurité dispose d'un étage entier de bureaux, dont 170 m² de locaux dédiés au « confidentiel défense ». « Avec la Cyberplace, Rennes Métropole conforte son statut de place forte de la cybersécurité, souligne Paul-André Pincemin, délégué à la Cybersécurité au sein de Rennes Métropole. Avoir une telle densité d'acteurs civils, militaires, académiques et industriels qui travaillent ensemble est unique en France et en Europe. » Avec ce nouveau lieu, Rennes Métropole favorise le développement économique de la filière cyber sur son territoire et contribue à construire un numérique de confiance qui a vocation, en particulier, à s'assurer de la protection des données personnelles. ■

Témoignage

– CÉDRIC GIBERT,
directeur produit chez Glimps,
entreprise installée
dans la Cyberplace

« Glimps est une société d'édition logicielle dans le domaine de la cybersécurité, qui permet de détecter les virus dans les fichiers informatiques, grâce à l'intelligence artificielle. Nous sommes installés depuis le mois de juillet 2024 au sein de la Cyberplace. Nous étions jusqu'alors au Digital Square, la pépinière d'entreprises de Rennes Métropole située juste en face. Nous cherchions de nouveaux locaux car l'entreprise s'est développée et compte aujourd'hui 52 personnes. Nous souhaitons rester au cœur de l'écosystème cyber de Rennes Métropole. Le choix de la Cyberplace s'est donc fait naturellement. Nous disposons d'une surface totale de 1000 m² de bureaux sécurisés et nous avons installé notre propre data center dans nos locaux. Nous avons fait le choix de rester à Rennes car la métropole est en pointe en matière de cybersécurité. Nous ne sommes qu'à une heure trente de Paris et nous apprécions la qualité de vie bretonne. »



Atelier à l'Hôtel de Rennes Métropole organisé en octobre, lors du Cybermoi/s.

Cybersécurité : un mois pour sensibiliser aux bonnes pratiques

En 2024, Rennes Métropole a participé pour la deuxième fois au mois européen de la cybersécurité. Baptisé « Cybermoi/s », cet événement national – piloté par Cybermalveillance.gouv.fr – a pour objectif de sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques en matière de cybersécurité. Décliné localement à l'initiative de Rennes Métropole sous la forme d'une vingtaine d'événements tout au long du mois d'octobre, ce mois de sensibilisation a notamment permis d'aller à la rencontre de 400 collégiens et de promouvoir le recrutement de la filière cyber auprès du grand public.

European Cyber Week 2024

En 2024, le Couvent des Jacobins a accueilli au mois de novembre une nouvelle édition de l'European Cyber Week, une semaine dédiée à la cybersécurité organisée par le pôle d'excellence cyber, dont Rennes Métropole est membre.

Forum de recrutement, présentation de jeunes entreprises en présence d'investisseurs, débats, conférences, challenges IA et cyber... cet événement international a proposé une trentaine de rendez-vous différents, rassemblé 35 intervenants, 140 exposants et plus de 8 000 participants venus de 23 pays. Son organisation permet de mettre en valeur la richesse et le dynamisme de l'écosystème cyber rennais à l'international.

Guide du risque cyber

En 2024, répondant à la demande du pôle d'excellence cyber, Rennes Métropole a participé à l'élaboration d'un guide national pour aider les communes de moins de 3 500 habitants à intégrer le risque cyber à leur Plan communal de sauvegarde (PCS). La cyberattaque est un nouveau risque que les maires doivent prendre en compte, à l'instar des risques en matière de catastrophes naturelles, industrielles ou technologiques.

Pour l'emploi : agir ensemble

Le 3 décembre, la Métropole de Rennes a co-organisé avec la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne une journée régionale « Accès à l'emploi, agissons ensemble » à l'Hôtel de Rennes Métropole. Le but : réunir les acteurs de l'emploi du territoire, dont les services de l'État, ainsi que les entreprises et les personnes concernées pour aborder les réalités vécues et mettre en partage les initiatives existantes pour une collaboration renforcée.

Lors de conférences, la matinée a permis de présenter les politiques nationales mises en place et leur fonctionnement dans le cadre du marché du travail,

et d'interroger les stigmates et leurs conséquences, associés aux personnes en recherche d'emploi. L'après-midi, des ateliers sur les « emplois de qualité », les discriminations à l'emploi ou encore les conditions d'intégration et le maintien dans l'emploi, ont nourri les réflexions. Au total, 300 personnes ont participé et assisté à des interventions innovantes et des témoignages inspirants, replaçant la relation humaine au cœur du sujet. Une ambition qui répond à un besoin et à une demande, au vu du succès de l'événement, dans le contexte de la mise en application de la loi pour le plein-emploi du 18 décembre 2023.

En 2024

300 participants

à la journée « Accès à l'emploi, agissons ensemble »



© A.-C. Estève

Un accompagnateur du Plan local pour l'insertion et l'emploi au CCAS du Blosne, à Rennes.



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A au 1^{er} janvier de chaque année

19 201

18 438

19 322

2022

2023

2024

Sources : Dares, France Travail, STMT – Traitements : Dreets Bretagne
baro.audiar.org

**Recrutement :
l'accompagnement
des entreprises
se renforce**

Dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), Rennes Métropole favorise la mise en contact et en immersion des personnes éloignées du marché du travail et des entreprises locales. Chaque année, le dispositif accompagne durablement 1000 personnes concernées par 17 référents de proximité sur les 43 communes, et propose un suivi privilégié durant les six premiers mois. Il est aujourd'hui bien identifié par les services de la collectivité, ce qui permet en 2024 de renforcer et d'amplifier l'accompagnement des entreprises aux transitions écologiques et sociales pour un recrutement inclusif et responsable.

Événement autour du projet City Orchestra à Rennes, en novembre 2024.

Une stratégie de la donnée et de ses usages

Rennes Métropole a adopté une stratégie de la donnée et de ses usages. Objectif : renforcer son engagement pour le numérique responsable, en mettant la donnée au service des citoyens et de l'action publique.

Omniprésentes dans le quotidien des habitants, des entreprises et des collectivités, les données numériques alimentent tous les fantasmes. Des usages vertueux se développent, mais les risques de dérives sont nombreux. Comment gère-t-on au mieux cet atout stratégique, devenu incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques ?

Élaborée à l'issue d'une concertation citoyenne, soumise à consultation publique, la stratégie de la donnée et de ses usages, adoptée par le conseil métropolitain en novembre 2024, pose le cadre. Pionnière de l'open data, Rennes Métropole précise ses valeurs, ses priorités et les bonnes pratiques à suivre.

Premier enjeu : l'éthique et la démocratie. Rennes Métropole s'engage à transformer la donnée en information pour plus de transparence, en garantissant la vie privée des usagers. Grâce au projet « Ambassad'ondes », par exemple, les habitants peuvent découvrir où sont implantées les antennes des réseaux mobiles et les ondes émises. En parallèle, des garanties existent pour protéger les informations personnelles. Chacun doit pouvoir savoir comment ses données sont utilisées. La collectivité s'engage pour une maîtrise souveraine des algorithmes, des logiciels et de l'IA.

Au service de l'intérêt général, les données facilitent la connaissance du territoire, la prise de décision et le déploiement des services publics. Rennes Métropole s'engage à valoriser en priorité les données portant sur la transition écologique, les politiques sociales et l'aménagement. Par exemple, la collectivité utilise déjà un système de comptage des vélos pour

adapter les voies de circulation aux mobilités douces. Le recueil et l'analyse de données servent à optimiser la consommation énergétique des bâtiments publics.

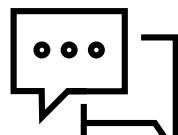
La data concerne aussi l'administration et ses métiers. Rennes Métropole souhaite en faire bon usage pour accompagner la transformation numérique de ses services. Ce qui implique de former les agents et les élus, mais aussi de mieux partager les données entre les directions métiers, tout en améliorant leur qualité, avec le souci de la sobriété dans la collecte et le stockage.

Reste enfin le collectif. La gestion responsable des données ne concerne pas seulement Rennes Métropole. Elle intéresse aussi les acteurs publics et privés. De nombreux sujets méritent d'être discutés de manière ouverte. Rennes Métropole s'associe aux communes, à des entreprises, des universités et des associations pour en échanger de manière ouverte et inventer de nouvelles solutions. ■

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La stratégie data de Rennes Métropole a été rédigée à partir des contributions collectées lors d'ateliers organisés auprès de nombreux acteurs, en particulier des services, des élus, des entreprises et des membres de la société civile.

Les recommandations de l'avis citoyen rédigé par 17 habitants volontaires ont été intégrées au document. Au total, plus de 70 personnes ont contribué à la conception de cette stratégie, également soumise à consultation publique.



Numérique, mais responsable

En cohérence avec le label obtenu en 2022, Rennes Métropole poursuit la mise en œuvre de ses engagements en faveur du développement des usages numériques responsables.

En 2024, la collectivité a engagé l'évaluation de ses dispositifs d'accompagnement, en particulier de son réseau de 16 conseillers numériques qui interviennent sur tout le territoire au sein de structures accueillant du public (médiathèques, associations, mairies, CCAS...) pour accompagner les citoyens les plus éloignés du numérique.

Rennes Métropole a prolongé le partenariat signé avec Envie 35 pour collecter,

recycler et revendre une partie de ses équipements informatiques à des bénéficiaires des minima sociaux, à moindre coût. Les différents sites internet de la collectivité ont été reconfigurés dans une démarche d'éco-conception et d'accessibilité. Une campagne de communication, diffusée sur les réseaux sociaux, a été réalisée pour sensibiliser le grand public aux impacts des usages numériques du quotidien.

En 2024

16 conseillers numériques
sur le territoire



Conseillère numérique à La Chapelle-des-Fougeretz.

La communication numérique responsable en partage

Le site web commun.rennes.fr a été mis en ligne en septembre 2024. Cette plateforme met à disposition des documents et contenus produits au cours de la démarche de communication numérique responsable de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes. Conçue comme un centre de ressources, elle propose des documents en licence libre, qui peuvent ainsi être reproduits.

La rédaction des contenus est didactique, afin que les documents, y compris

les plus techniques, puissent être compris par des non-spécialistes. Le bilan environnemental de la communication numérique de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes, des documents sur la refonte du site web des Champs libres, et le cahier des charges du projet de refonte du site web de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes, sont par exemple accessibles.

L'objectif est de mettre le fruit du travail mené au sein de la Métropole à

disposition d'autres structures, dans un esprit de partage, de collaboration et de création de communs. Des collectivités territoriales peuvent ainsi se saisir et s'appuyer sur ces documents pour mener à bien leurs propres projets. La plateforme, appelée à s'enrichir, s'inscrit dans la stratégie numérique responsable de la collectivité.

commun.rennes.fr

Coopterr, la *smart city* en cartes

En 2024, Rennes Métropole a mis en ligne une plateforme de coopération territoriale dénommée « Coopterr », basée sur le jumeau numérique de Rennes. Conçue comme un outil d'information citoyenne, cette plateforme regroupe des outils de visualisation portant sur des politiques publiques clés de Rennes Métropole, en particulier l'énergie, la mobilité, la santé et l'environnement. Son objectif principal est de faciliter la concertation et la coopération entre les différents acteurs du territoire – habitants, professionnels,

élus –, grâce à une base de données permettant de construire des cartes interactives en ligne.

Trois services accessibles sur la plateforme

Trois premiers services ont été déployés sur la plateforme coopterr.rennesmetropole.fr. Le cadastre solaire permet ainsi aux habitants de simuler les économies réalisées en installant des panneaux photovoltaïques sur sa toiture. Coopterr propose également de



Capture d'écran du portail solaire.coopterr.rennesmetropole.fr.

consulter les mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques et d'identifier les sites radioélectriques présents à travers la ville de Rennes. Un troisième cas d'usage concerne le futur réseau trambus : il permet aux internautes de découvrir les tracés, les temps de parcours et les services qui seront associés à chaque ligne.

Consulter la plateforme : coopterr.rennesmetropole.fr

La fin du réseau cuivre

Installé depuis 1891 dans la ville de Rennes, le cuivre tire sa révérence. L'opérateur Orange Cuivre a annoncé sa volonté de démanteler l'ensemble du réseau français d'ici à 2030, en application des recommandations de l'Autorité de régulation des télécoms (Arcep). L'entretien de deux réseaux parallèles – cuivre et fibre optique – n'est pas jugé

opportun pour des raisons de performances techniques, d'obsolescence, de coûts et d'empreinte environnementale.

Une opération progressive sur la métropole

Sur Rennes Métropole, l'opération se fait progressivement. Elle débute dans l'hypercentre de Rennes, où 15 000 foyers

ne peuvent plus utiliser leur box internet branchée sur une prise T depuis le 2 avril 2025. L'arrêt technique des différentes lignes s'étendra au reste de la ville le 31 janvier 2027, ce qui fera de Rennes la première grande ville française à fermer totalement son réseau cuivre. Les premières communes de Rennes Métropole suivront, fin octobre 2028. Pour continuer à accéder aux services de téléphonie, Internet et TV, chaque foyer raccordé au réseau cuivre devra basculer sur la fibre optique ou sur une solution alternative hertzienne.

Acteur majeur du déploiement de la fibre optique sur son territoire, Rennes Métropole s'est engagée à accompagner cette évolution technologique, en veillant au respect des engagements définis dans la stratégie pour un numérique responsable.



©J. Mignot



Plusieurs doctorants sont accueillis pour trois ans par Rennes Métropole, dont deux au sein de la direction de l'Assainissement.

Témoignage

– HEI-TAÏNA MARAIS,
doctorante Cifre, sur le projet
Iris-E « Bio3DiverCity »

Depuis novembre 2024, je travaille avec la DJB * et le laboratoire LETG de l'université Rennes 2. J'évalue l'apport des données 3D dans la modélisation des continuités écologiques fonctionnelles. Ces continuités sont les voies de déplacement empruntées par les espèces pour assurer leur cycle de vie (nourriture, nidification, reproduction). Jusqu'ici, ces études reposaient essentiellement sur des images 2D – des photographies aériennes. Elles ne tenaient pas compte de la structure réelle de la végétation et de la nature du sol sous la canopée ou de la verticalité de la ville. Or, pour certaines espèces, une végétation trop dense ou un sol nu bitumé peut représenter une barrière infranchissable. L'objectif est de modéliser des continuités écologiques plus proches de la réalité et d'améliorer les trames vertes qui, depuis 2007, permettent d'inclure la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. À travers le partenariat entre la collectivité et Iris-E, la DJB souhaite mettre en place des actions efficaces reposant sur un fondement scientifique solide, et faire progresser la recherche en mettant à disposition des données et problématiques concrètes.



* direction des Jardins et de la Biodiversité

La recherche au service des transitions

Alimenter les politiques publiques en matière de transition écologique grâce à la recherche, voici tout l'enjeu du partenariat entre Rennes Métropole et Iris-E. En 2024, dans le cadre de ce partenariat et via le dispositif des Cifre, trois doctorantes et doctorants ont rejoint des services mutualisés de la Métropole et de la Ville, pour trois ans. Au sein de la direction des Jardins et de la Biodiversité, l'une des doctorantes travaille sur la caractérisation des paysages urbains en 3D afin de modéliser les trames vertes utiles à la préservation de la biodiversité (voir son témoignage ci-contre). Les deux autres doctorants ont rejoint la direction de l'Assainissement afin de s'intéresser notamment à l'impact des rejets domestiques dans les rivières. Ces projets de recherche sont menés en lien avec Iris-E, dans une logique de collaboration étroite entre chercheurs et services de la collectivité.

Solutions innovantes pour la transition environnementale

Pour rappel, Iris-E est un projet mené sur dix ans. Lauréat de l'appel à projets de l'État « Excellence sous toutes ses formes » (ExcellencES), il est doté d'une subvention d'environ 10 M€ et porté par un consortium d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche rennais. Iris-E se décline sur trois axes : la formation, la recherche et l'innovation. Il permet de financer des recherches interdisciplinaires autour de solutions innovantes pour la transition environnementale, en rassemblant les forces scientifiques et académiques et les acteurs de terrain. En 2025 et dans les années à venir, d'autres doctorantes et doctorants seront accueillis.

Une halle dédiée aux recherches scientifiques pour l'environnement

La halle expérimentale Buffon a été inaugurée, en juin 2024, sur le campus de Beaulieu. Ce bâtiment de l'Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (Osur) – devenu Observatoire des sciences de l'environnement de Rennes (OSERen) – est consacré aux recherches scientifiques pour l'environnement. Il comprend 600 m² dédiés aux expérimentations environnementales, et entend améliorer la collaboration scientifique. Des géologues, écologues, physiciens, chimistes, hydrologues et autres électroniciens s'y côtoient. Ce projet rassemble l'OSERen, l'Ihrae, l'Université de Rennes, l'Institut Agro Rennes Angers, l'université Rennes 2 et le CNRS. Il a été financé par l'État, l'Europe, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole.



© M. Combe

Des achats publics plus durables et plus inclusifs

Rennes Métropole a adopté, en septembre 2024, un nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) pour la période 2024-2027. Fruit de deux ans de travaux en commun avec la Ville de Rennes et le CCAS rennais, il donne le cadre de la politique durable de la commande publique métropolitaine.

Sur le territoire, la collectivité est un donneur d'ordre d'importance et sa politique d'achats publics joue un rôle d'impulsion pour les entreprises locales. En 2023, la Métropole a attribué 454 marchés publics et 63 % des sociétés concernées par ces derniers étaient situés en Bretagne. Par ailleurs, en 2023, 59 % des dépenses des

marchés en cours ont profité aux entreprises bretiliennes, pour un montant global de 55 M€.

Le Spaser doit permettre de réduire l'empreinte carbone des achats de la Métropole, ce qui se traduit notamment par la recherche de réparabilité et de durabilité des produits, ou encore l'objectif d'atteindre à terme le zéro plastique dans les produits.

La Métropole entend aussi agir en faveur de l'inclusion à travers ses marchés publics, par exemple en augmentant le nombre des bénéficiaires de la clause sociale dans des marchés réservés et en souhaitant permettre à davantage de femmes, de seniors et de personnes qualifiées d'en bénéficier.

La Métropole souhaite aussi faciliter l'accès à la commande publique des PME et des très petites entreprises (TPE), particulièrement pour les structures de l'économie sociale et solidaire. Comment ? En faisant par exemple mieux connaître la programmation annuelle de ses projets d'achats, ou en allotissant certains marchés.



La Métropole propose des formations aux acheteurs et cuisiniers des cantines scolaires des communes autour de l'approvisionnement en produits locaux et durables.
Photo prise à la cantine scolaire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche fin 2024.

En 2023

454 marchés publics
attribués par la Métropole

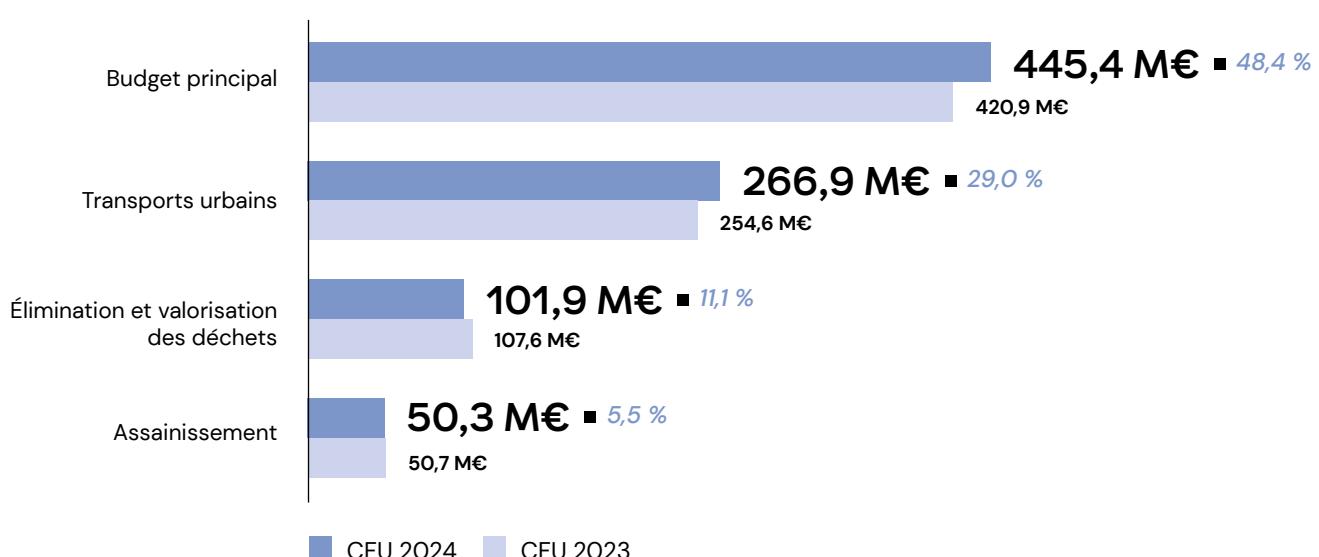
Les annexes

Le compte financier unique pour 2024

Le compte financier unique 2024 de Rennes Métropole a été adopté par le conseil métropolitain du 19 juin 2025. Le montant total des dépenses réelles, hors flux interbudgets, s'établit à 878,76 M€.

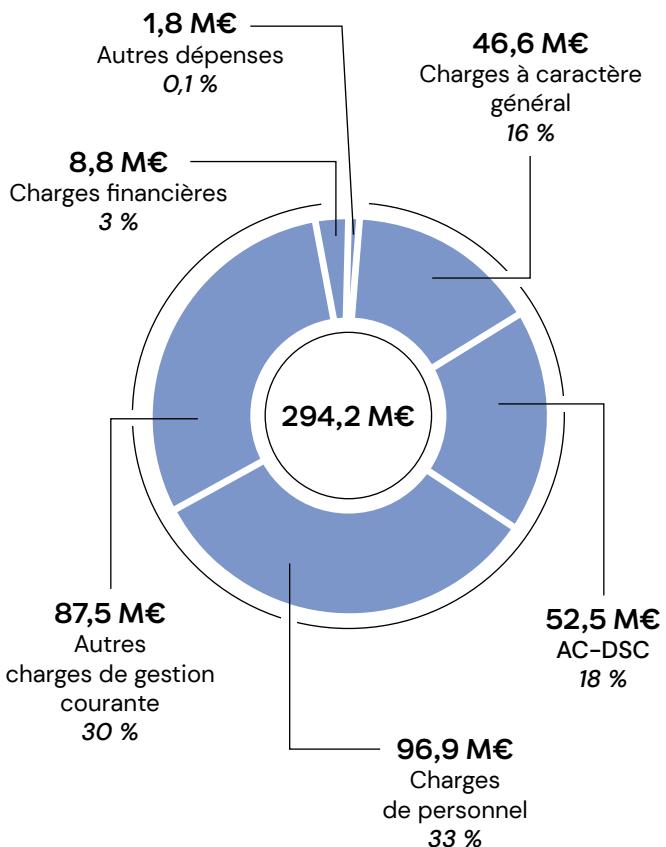
Budget consolidé

Les 4 principaux budgets

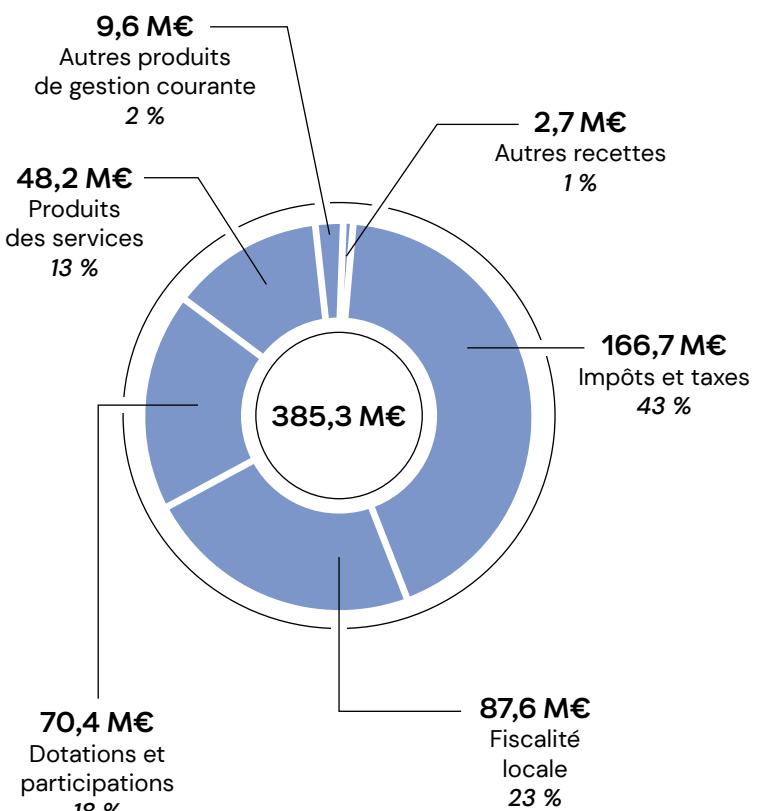


Budget principal

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



Épargne brute

L'épargne brute s'élève à 96,5 M€ (91,1 M€ hors produits des cessions). Elle est en hausse de 9,8 % par rapport au compte financier unique 2023. Ceci s'explique notamment par la baisse de la participation du budget principal au budget annexe Transports urbains (28,6 M€ en 2024 contre 33 M€ en 2023).

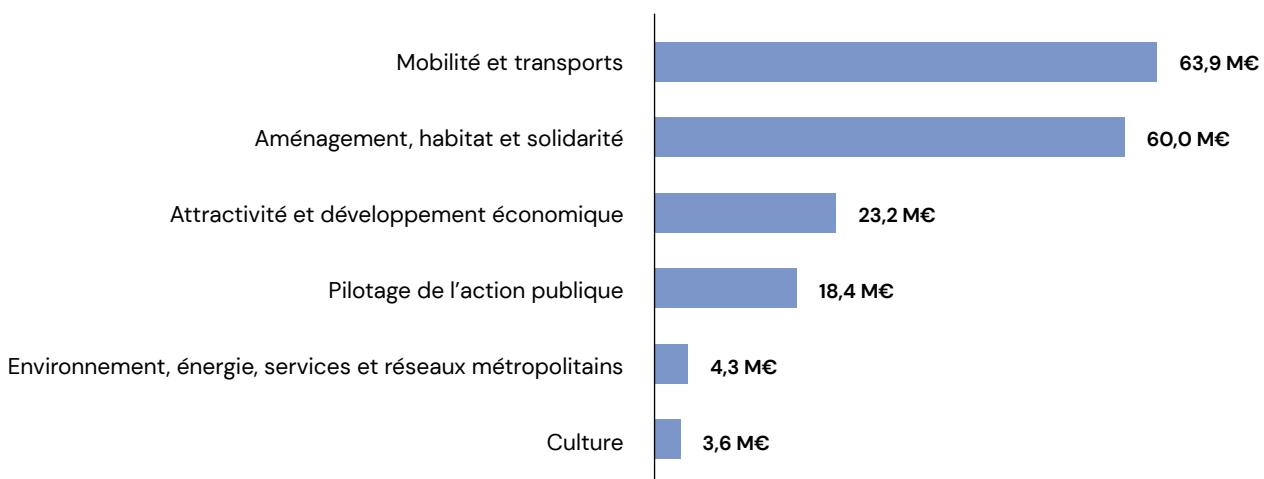
Les dépenses d'investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024	
					2023	2024
Dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunt)	160,7	221,7	179,9	81,2 %	19,2	12,0 %
Dépenses d'équipement*	151,4	212,6	173,5	81,6 %	22,1	14,6 %
Immobilisations et participations financières	6,6	4,4	3,7	84,6 %	-2,9	43,4 %
Autres dépenses d'investissement	1,2	0,6	0,4	55,9 %	-0,9	-71,5 %
Opérations pour le compte de tiers	1,5	4,0	2,4	58,4 %	0,8	53,2 %
Remboursement d'emprunt	36,5	39,7	39,4	99,4 %	2,9	7,9 %
Total	197,2	261,3	219,4	83,9 %	22,1	11,2 %

* hors ré-imputations comptables de dépenses d'exercices antérieurs pour 16,4 M€ en 2024

Les dépenses d'investissement par politique publique

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
 Reçu en préfecture le 06/11/2025
 Publié le
 ID : 035-213500663-20251103-DEL108_2025-DE



Recettes d'investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024
Recettes d'investissement (hors mobilisation d'emprunt)	49,5	74,2	60,8	82,0 %	11,3 22,9 %
Subventions d'investissement	24,9	40,2	29,3	73,0 %	4,4 17,7 %
FCTVA	9,6	14,0	14,4	103,0 %	4,8 50,2 %
Taxe d'aménagement	10,2	5,7	5,6	98,0 %	-4,6 -45,2 %
Immobilisations et participations financières	2,5	4,0	3,9	95,9 %	1,3 53,5 %
Autres recettes d'investissement	1,3	5,2	4,8	91,3 %	3,4 253,8 %
Opérations pour le compte de tiers	1,0	5,1	2,9	56,6 %	1,9 199,2 %
Mobilisation d'emprunt	62,4	99,1	72,0	72,6 %	9,6 15,5 %
Total	111,8	173,3	132,8	76,6 %	21,0 18,7 %

L'évolution de la dette

Au budget principal, l'encours de la dette s'élève à 428,1 M€.

La capacité de désendettement pour le budget principal est de 4,7 années, contre 5 années en 2023.

Budgets annexes

Transports urbains

Section d'exploitation

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024
Dépenses	191,2	198,2	194,8	98,3 %	3,7 1,9 %
Recettes	239,7	240,0	241,7	100,7 %	2,0 0,8 %

Section d'investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024
Dépenses	65,3	129,4	74,8	57,8 %	9,5 14,6 %
Recettes	4,8	28,0	39,6	141,3 %	34,8 724,9 %

Élimination et valorisation des déchets

Section de fonctionnement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024
Dépenses	64,6	74,3	69,9	94,0 %	5,3 8,3 %
Recettes	64,4	76,6	79,8	104,2 %	15,4 23,9 %

Section d'investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024
Dépenses	43,2	32,7	21,9	66,9 %	-21,3 -49,4 %
Recettes	45,4	19,7	2,4	12,2 %	-43,0 -94,7 %

Régie assainissement

Section de fonctionnement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024
Dépenses	28,9	33,1	28,8	87,0 %	-0,1 -0,5 %
Recettes	32,2	33,9	32,1	94,9 %	-0,05 -0,1 %

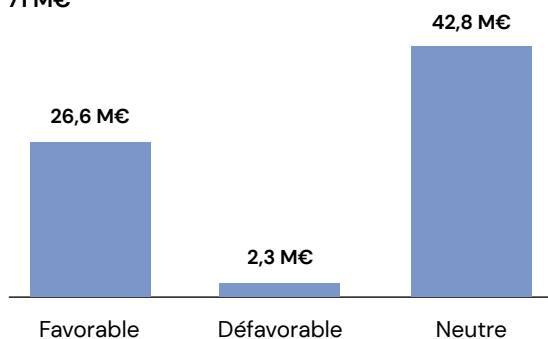
Section d'investissement

En M€	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Taux d'exécution	Évolution CFU 2023/2024
Dépenses	22,4	40,0	34,5	86,3 %	12,09 53,9 %
Recettes	12,2	23,3	13,0	55,8 %	0,81 6,7 %

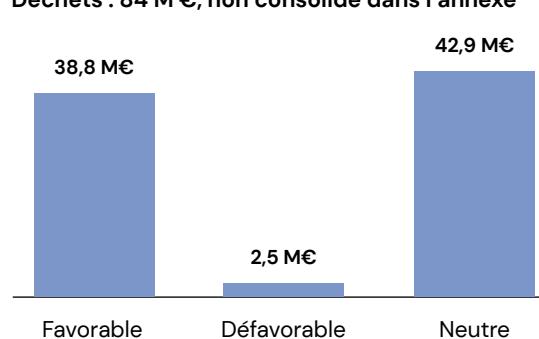
Annexe verte

Cette obligation est inscrite dans la loi de finances pour 2024, avec un classement des dépenses d'investissement en fonction de leur contribution aux objectifs de transition écologique, sous la forme favorable/défavorable/neutre/non coté. Le périmètre des dépenses analysées est restreint au CFU 2024 (budget principal + budget annexe Déchets / une partie seulement des dépenses d'investissement), il sera élargi à l'ensemble des budgets annexes et des dépenses d'investissement dès 2025. Le déploiement sera progressif sur plusieurs axes d'analyse. Pour le CFU 2024, l'axe d'analyse est l'atténuation du changement climatique.

Cotation du budget principal :
71 M€



Cotation du budget principal avec le budget annexe
Déchets : 84 M€, non consolidé dans l'annexe

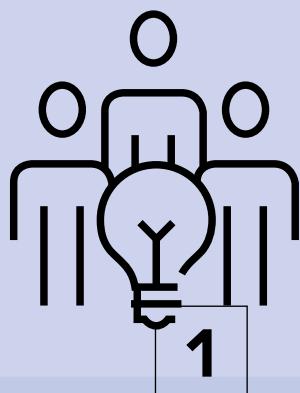


L'intégralité du rapport sur le compte financier unique 2024
est consultable sur metropole.rennes.fr à la page
dédiée au budget métropolitain.

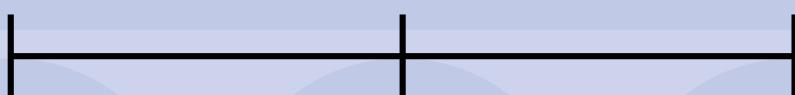


Le parcours d'une décision métropolitaine

Comment se conçoit et s'élabore une décision de la Métropole ?
Explication avec cette infographie.



LES INSTANCES DE TRAVAIL



Les comités de pilotage

élaborent et adaptent des politiques-cadres.

Les groupes de travail

mettent en œuvre des politiques métropolitaines et pilotent des opérations d'aménagement.

Les groupes -projets

réfléchissent ou gèrent un projet défini.



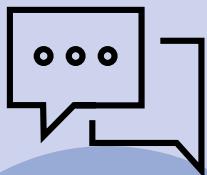
Les réseaux d'échanges

permettent des échanges sur des politiques publiques spécifiques, veillent à la bonne articulation entre compétences communales et métropolitaines.

Les ateliers métropolitains

Ouverts à tous les élus municipaux.

Séminaires pour l'élaboration des politiques, rencontres et visites proposées par les commissions, conférences-débats, rencontres avec le Conseil de développement et les acteurs du territoire.



Sept commissions

débattent des grands sujets et grandes orientations sur leurs thématiques. Les membres des commissions sont informés des délibérations soumises au bureau puis au conseil métropolitain.

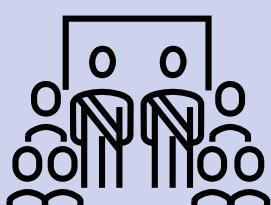
- Transition écologique et services urbains
- Mobilité, transports et voirie
- Finances et ressources
- Aménagement et habitat
- Prospective, proximité et cohésion sociale
- Culture, communication, citoyenneté, international et jeunesse

2

L'ÉLABORATION

La conférence des maires

Instance politique de débats, d'échanges et d'anticipation entre les maires sur les grandes orientations des politiques métropolitaines et les projets structurants.



Les huit comités de secteur

Instances d'échanges et de coopération renforcée entre communes voisines et avec la Métropole. Chacun regroupe plusieurs communes d'un même secteur géographique.



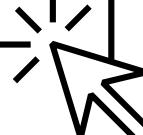
3

LA DÉCISION

Le conseil métropolitain

Composé de 112 membres, c'est l'assemblée délibérante qui rassemble l'ensemble des conseillers métropolitains des 43 communes.



À retrouver en ligne sur
metropole.rennes.fr 

Conseil métropolitain

Retrouvez l'intégralité de la composition du conseil métropolitain sur la page metropole.rennes.fr/les-institutions-de-la-ville-et-de-la-metropole/elus-metropolitains.

Chaque séance du conseil est retransmise en vidéo en direct.
Les séances sont ensuite accessibles en différé, avec un chapitrage par délibération.

Retrouvez les séances du conseil métropolitain à partir de la page metropole.rennes.fr/les-institutions-de-la-ville-et-de-la-metropole/conseil-metropolitain.

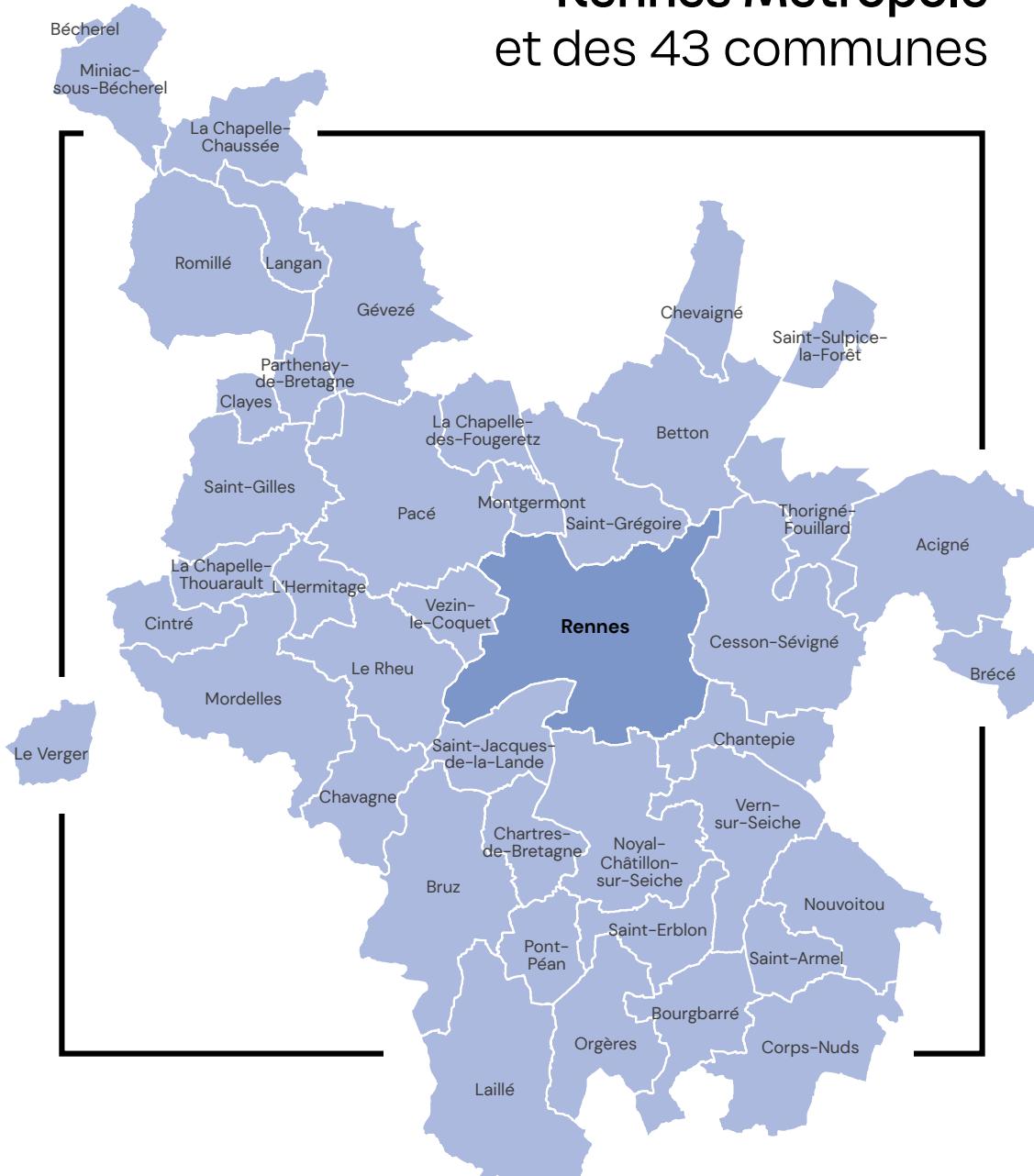
Organigramme des services

L'organigramme des services de la Métropole est accessible en téléchargement sur la page metropole.rennes.fr/les-institutions-de-la-ville-et-de-la-metropole/que-fait-la-metropole.

Les 43 communes de la Métropole

Retrouvez l'ensemble des 43 communes, avec un lien vers les sites internet de chaque commune, sur la page metropole.rennes.fr/votre-commune.

La carte de Rennes Métropole et des 43 communes



Rapport d'activités et de développement durable 2024



Directrice de publication : Laurence Quinaut (Directrice générale des services)

Directeur de la communication : Laurent Riéra

Responsable du service Information multimédia : Marie-Laure Moreau

Coordination éditoriale : Nicolas Auffray

Rédaction : Nicolas Auffray, Arthur Barbier, Olivier Brovelli, Marine Combe, Marilyne Gautronneau, Cyndie Gueutier, Maxime Hardy, Anne-Claude Jaouen, Félix Lavaux, Pauline Roussel, Dominique Vasseur.

Photothèque : Myriam Patez (coordinatrice) et Arnaud Loubry (photographe).

Secrétariat de rédaction : Frédéric Auzanneau

Maquette et mise en page : agence D'une idée l'autre

Impression : Service imprimerie Rennes Métropole, imprimé sur du papier 100 % recyclé

ISBN : 978-2-916486-20-8

Édition : août 2025

Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex

Accueil Rennes Métropole

Tel : 02 99 86 60 60

Site internet : metropole.rennes.fr

Courriel : nous contacter via le site internet metropole.rennes.fr

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL108_2025-DE



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL108_2025-DE

RENNES MÉTROPOLE
vivre en intelligence